

AVENANT DE PROJET
À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE
– OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE BERGERAC

ENTRE

- La Commune de Bergerac représentée par son Maire M. Jonathan PRIOLEAUD
- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise représentée par son Président M. Frédéric DELMARÈS
- La Commune de Creysse représentée par son Maire M. Frédéric DELMARÈS

ci-après les « Collectivités bénéficiaires »

d'une part

ET

- L'État représenté par le Préfet de la Dordogne M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE
- La Banque des Territoires représentée par son Directeur Régional M. Patrick MARTINEZ
- Le groupe Action Logement représenté par
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet de la Dordogne M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE

ci-après les « Partenaires financeurs »

d'autre part

AINSI QUE

- Le Département de la Dordogne représenté par son Président M. Germinal PEIRO
- L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, représenté par son Directeur général Sylvain BRILLET
- La Société d'Économie Mixte Urbalys Habitat représentée par son Président M. Jonathan PRIOLEAUD
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne représentée par son Président M. Christophe FAUVEL
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne représentée par son Président M. Didier GOURAUD

ci-après, les « Autres partenaires locaux »

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Bergerac pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'actions Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des Collectivités bénéficiaires à poursuivre le déploiement du programme ACV engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'actions, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – État, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'État mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre

des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

L'avenant couvre la période du 31/12/2023 au 31/12/2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein d'une des collectivités, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence des maires et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services des collectivités impliquées dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente également l'ANAH, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'État (DDT, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (EPF N-A, CD24, SEM Urbalys Habitat, CCI24, CMA24, etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Directeur de projet : M. Raphaël FRANCO

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et évènements nationaux...).

Dans ce but, les Collectivités bénéficiaires réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'actions validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, les Collectivités bénéficiaires complètent par ailleurs le tableau collaboratif mis en

place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'actions ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'État et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'action prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'actions du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'actions définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1 Liste des secteurs d'intervention

a. Centre-ville

Le périmètre retenu pour cette zone d'intervention principale est sensiblement le même que durant la période 2018-2022. Environ 30.000 m² à l'ouest sont rajoutés car deux opérations importantes sont prévues au plan d'actions sur cette zone. Environ 7.500m² sont rajoutés au nord pour une opération d'amélioration de l'attractivité résidentielle (axe 1). Trois immeubles sont rajoutés à l'est du centre ancien (95-99 rue Neuve d'Argenson) pour inciter les investisseurs à bénéficier d'aides à la rénovation.

b. Picquecailloux

Pas de modification prévue sur cette zone.

c. L'ESCAT

Pas de modification prévue sur cette zone.

d. Creysse

Le périmètre sera étendu pour la période 2023-2026 sur une bande d'environ 400 m vers la direction ouest en vue d'une opération d'amélioration de l'attractivité résidentielle (axe 1).

4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les Collectivités bénéficiaires.

À ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà des collectivités signataires, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

À ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs définis en entrées de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'ANAH dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
Bergerac	1	Traitement de l'îlot Bourbarraud : requalification de l'îlot dans le cadre de la foncière avec EPFNA	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	2	Traitement de l'îlot Cordelier : action avec EPFNA, une RHI-THIRORI est envisagée.	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2024	2028	Action en cours et non financée
Bergerac	3	Traitement de l'îlot Hallebarde : requalification d'ensemble de cet îlot, procédure de type ORI envisagée	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne				Action en cours et non financée
Bergerac	4	Eglise Notre-Dame : rénovation de l'église, seul bâtiment classé à Bergerac (toiles, orgues, festival d'orgue, visites)	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac	État (DSIL), Région N-A, État (DRAC)	4 950 000 €	2020	2025	Action en cours et financée
Bergerac	5	Serre de collection	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, CAB, UE, État		2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	6	Place de la République	4	4.4 - Aménagement paysager	Ville de Bergerac	Communauté d'Agglomération Bergeracoise / SDE24 / Fédération des Commerçants / Associations		2025	2028	Action en projet validée
Bergerac	7	Requalification du quartier de la gare	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	Région, CA Bergeracoise		2021	2028	Action en cours et non financée
Bergerac	8	Coulée verte du Caudeau	3	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...	Ville de Bergerac	CAB, Ecole des Sciences, LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), OFB (Office Français de la Biodiversité), Associations environnementales	4 100 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	9	Aménagement de la plaine des sports de Picquecailloux	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Communauté d'agglomération bergeracoise / Département de la Dordogne / associations sportives	2 668 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	10	Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en couvert de pétanque	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Agence Nationale du Sport	800 000 €	2023	2025	Action en cours et financée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires				
Bergerac	11	Centre de la photographie/Maison des artistes	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, DRAC, Photo-club de Bergerac	1 840 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	12	Réhabilitation des anciennes "Nouvelles Galeries"	2	2.2 - Action foncière et immobilière	Ville de Bergerac	EPF NA, SEM Urbalys, investisseurs privés et enseignes, CD de la Dordogne	10 000 000 €	2024	2026	Action en cours et non financée
Bergerac	13	Démolition et déplacement de l'actuel CS Jean Moulin	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	CAF 24, Association Pitchouns&Grands	1 230 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	14	Réhabilitation fonctionnelle et normative de la Résidence Autonomie Montesquieu	1	1.4 - Rénovation et performance énergétiques	Ville de Bergerac	ANS / État/ CARSAT	1 703 665 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	15	Travaux d'aménagements à visée sportive sur le site du Barrage (Bergerac Ouest)	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	FAFA/ANS/CD24/CAB	1 400 000 €	2023	2027	Action en cours et financée
Bergerac	16	Construction d'une salle multiactivités dans le secteur Bergerac Ouest	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Éducation Nationale Communauté d'agglomération bergeracoise Département de la Dordogne Associations	1 800 000 €	2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	17	Rénovation et aménagement du tiers-lieu de l'Alba (espace Jacques Lagabrielle)	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville de Bergerac	PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) La Fab'coop et ses membres Associations	1 954 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	18	OPAH - RU 2024	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	ANAH / Ville de Bergerac / CD24	1 500 000 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	19	Centre culturel	4	4.6 - Ingénierie et expertise architecturales	Communauté d'Agglomération Bergeracoise		150 000 €	2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	20	Centre évènementiel Phase 2 : désimperméabilisation et végétalisation du parking	4	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Agence de l'eau	1 387 427 €	2024	2025	Action en projet validée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



Ville ACV	N° action	Titre	Axe principal	Sous-axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	Statut
Bergerac	21	Étude de reconversion du site de l'ESCAT			Communauté d'Agglomération Bergeracoise	ANCT				validée
Bergerac	22	Passerelle sur la Dordogne	3	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Union Européenne État Région N-A CD24 Ville de Bergerac	3 500 000 €	2023		Action en cours et financée
Bergerac	23	CREYSSE : Redynamisation du centre-bourg	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Creysse	État, CAB, CD24, Région N-A	1 200 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	24	CREYSSE : Rénovation de l'aquarium	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	560 000 €	2025	2026	Action en projet validée
Bergerac	25	CREYSSE : Friche Charbit	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches	Ville de Creysse	État, CAB		2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	26	Immeuble 13 place Gambetta	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac	1 970 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	27	Immeuble Jules Ferry	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac	2 500 000 €	2023	2025	Action en cours et financée
Bergerac	28	Îlot Berggren	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	Ville de Bergerac, État, CD24, CAB, Action Logement	2 679 000 €	2024	2026	Action en projet validée
Bergerac	29	Stade d'eau vive	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Département de la Dordogne	CAB, EPIDOR, EDF, SDIS	14 680 000 €	2022	2026	Action en cours et financée
Bergerac	30	Hôtellerie de plein air	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	SCEA Vert Caudou	Ville de Bergerac, CAB, CD24, CDT/DRT, Région N-A	9 500 000 €	2023	2026	Action en cours et financée
Bergerac	31	Entrées de ville	1 à 5	1 à 5 - Axes 1 à 5	CAB / Ville de Bergerac	Caisse des Dépôts, État, DGE, Cerema, CD24		2024	2025	Action en projet validée
Bergerac	32	Animation ACV2	Animation	6 - Animation du programme	CAB / Ville de Bergerac	ANAH	40 000 €	2023	2024	Action en cours et financée

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

Indicateurs de suivi : tout au long des projets.

Indicateurs de résultat : à la livraison des projets.

Bilan d'évaluation complété « au fil de l'eau » durant la période de contractualisation.

7.2 Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation en lien avec les maîtres d'ouvrage. Il est chargé de remplir le bilan d'évaluation au fur et à mesure de l'avancée des actions afin de pouvoir disposer d'un bilan quantitatif mis à jour à la date souhaitée de livraison du bilan par la direction nationale du programme ACV.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives globales sont définies par axe :

Axe 1 : En quoi les actions ont-elles agi en faveur de l'attractivité résidentielle du territoire ?

Axe 2 : En quoi les actions ont-elles participé à l'attractivité et au développement commerciaux du territoire ?

Axe 3 : En quoi les actions ont-elles accéléré le développement des mobilités douces ?

Axe 4 : En quoi les actions ont-elles proposé un meilleur cadre de vie, limité les dépenses publiques énergétiques et mis en valeur le patrimoine public ?

Axe 5 : En quoi les actions ont-elles renforcé et diversifié l'offre de services culturels, sportifs et touristiques ?

Axe transversal 1 : Comment les actions ont-elles intégré les enjeux de transition écologique ? (transversalité, consommations énergétiques, désimperméabilisation, etc.)

Axe transversal 2 : Les actions ont-elles renforcé la démocratie participative et l'inclusion des citoyens dans le projet de territoire ?

7.4 Indicateurs retenus (dans l'ordre d'apparition dans les fiches action et par axe)

Axe 1 :

Nombre de logements (DHUP)
Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (CSN)
Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement)
Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP)
Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité (ANAH/DHUP)

Axe 2 :

Évolution du nombre d'emplois (INSEE)
Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)
Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)
Évolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts (AID/DGE/ANCT)
Nombre d'évènements économique et commercial (services municipaux)
Évolution de la fréquentation des évènements économique et commercial (services municipaux)
Fréquentation des rues commerciales/zones de chalandise (AID/DGE/ANCT)

Axe 3 :

Évolution du nombre de places de stationnement (services municipaux / Observatoire du stationnement)
Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux / services intercommunaux)
Fréquentation et évolution de la fréquentation de la passerelle et des voies de desserte (services intercommunaux)

Axe 4 :

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)
Satisfaction des habitants (sondages ACV)
Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
Évolution du nombre d'espaces verts, parcs ou jardins (services municipaux)
Inventaires de biodiversité (Atlas de Biodiversité Communale, suivis naturalistes...)
Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux)
Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public (services municipaux/Sites & Cités remarquables)
Fréquentation des équipements (services municipaux/gestionnaire du site)
Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux)

Axe 5 :

Fréquentation des équipements culturels et sportifs (services municipaux)

Fréquence des animations culturelles (services municipaux)

Liste ou nombre des équipements de formation (ONISEP/CNAM)

Nombre de manifestations sportives (services municipaux)

Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Évolution du nombre de licenciés (clubs sportifs/CDOS 24)

Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)

Fréquentation du stade d'eau vive (services départementaux)

Axe transversal 1 :

Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Fréquentation des individus dans la passe à poissons du stade d'eau vive (OFB)

Axe transversal 2 :

Nombre, typologies et participants aux dispositifs ou instances de participation volontaire et réglementaire mis en place (services municipaux/animateur du site « Tiers-lieu de l'Alba »)

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté lors des différents conseils des Collectivités bénéficiaires.

La ville de Bergerac, la ville de Creysse et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité Régional des Financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et à tous les signataires.

Signatures

À, le / /

Ville de Bergerac	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	État
Jonathan PRIOLEAUD Maire	Frédéric DELMARÈS Président	Jean-Sébastien LAMONTAGNE Préfet de la Dordogne
Ville de Creysse	Banque des Territoires	Action Logement
Frédéric DELMARÈS Maire	Patrick MARTINEZ Directeur régional	
Agence Nationale de l'Habitat	Conseil Départemental de la Dordogne	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
Jean-Sébastien LAMONTAGNE Préfet de la Dordogne	Germinal PEIRO Président	Sylvain BRILLET Directeur général
Société d'Économie Mixte Urbalys Habitat	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne
Jonathan PRIOLEAUD Président	Christophe FAUVEL Président	Didier GOURAUD Président

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. État d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

- Actions livrées (17)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
AM1	Bergerac	Espace scénographique Cyrano : créer dans la maison des vins et du tourisme, Quai Cyrano, un espace scénographique à visée touristique autour de Cyrano de Bergerac	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	CA Bergeracoise	Région NA, UE, BdT, SEM	960 000 €	2021 T1	2022 T2	Action livrée
AM5	Bergerac	Navette de centre-ville	3	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	CA Bergeracoise	ADEME, Région NA	1 200 000 €	2021 T3	2022 T4	Action livrée
AM6	Bergerac	Marketing territorial : création d'une marque de territoire, "Bergerac, Le panache du Périgord", réalisation d'un plan d'actions de marketing territorial	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	CA Bergeracoise	Ville de Bergerac, partenaires économiques locaux, Région, CD Dordogne	300 000 €	2021 T1	2021 T4	Action livrée
AM7	Bergerac	Halle du marché couvert : réhabilitation accompagnée du réaménagement urbain de ses abords et requalification du marché non sédentaire présent sur la place Louis de la Bardonnie	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac		2 517 900 €	2022 T1	2022 T4	Action livrée
AM8	Bergerac	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : dans un monument historique du centre-ville, la Petite Mission. À destination des Bergeracois et des touristes	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac	Région NA, CD Dordogne	1 700 000 €	2021 T1	2022 T2	Action livrée
AM12	Bergerac	Professionnalisation des commerçants et adaptation de leurs pratiques : Séminaire pour la digitalisation et modernisation des points de vente, la mise aux normes d'accessibilité physique et numérique.	2	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	CCI Dordogne, CMA Dordogne, Ville de Bergerac	CA Bergeracoise, Région, OPCA, AGEFICE	130 000 €	2020 T1	2023 T4	Action livrée
AM16	Bergerac	Enseignement supérieur : dans le cadre de l'AAP "Campus Connecté" et de l'AAP "Au cœur des territoires", ouverture d'un campus connecté et d'une antenne du CNAM dans l'immeuble Crédit Agricole	5	5.8 - Formation et enseignement	Ville & CAB	Université de Bordeaux, Rectorat, SEM Urbalys, CNAM		2020 T4	2021 T3	Action livrée
AM19	Bergerac	Maison des associations et des jumelages : Bâtiment en ruine (500 m ² au sol + terrain de 700 m ²). Maison des associations et des jumelages + installation du service urbanisme de la ville	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac			2021 T1	2022 T4	Action livrée
AM21	Bergerac	Piste d'athlétisme : une piste de 6 couloirs sur le site de Picqueailloux	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	CA Bergeracoise		2 160 000 €	2020 T1	2021 T4	Action livrée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	Statut
AM23	Bergerac	Centre de performance du rugby : réhabilitation des vestiaires du stade Gaston Simounet, agrandissement du terrain de rugby et d'un terrain supplémentaire, création d'une salle de musculation mutualisée entre différentes associations sportives : en vue de créer un centre de performance du rugby et d'accueillir une équipe nationale dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023.	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac	Fédération française de rugby	(>470 000 €HT)	2019 T3	2023 T2	Action livrée
AM27	Bergerac	Projet d'excellence alimentaire : encourager l'approvisionnement en légumes biologiques ou raisonnés locaux vers la restauration collective par la mise en place d'une filière et d'un outil mutualisé adapté : une légumerie. L'action du PEA consiste à la structuration et la co-construction d'une filière de production légumière locale et bio et se décline sur 3 axes prioritaires : environnement, alimentation et développement économique	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	CA Bergeracoise	Agrobio Périgord, Manger bio Périgord, Chambre d'agriculture, agriculteurs, association des pêcheurs professionnels, SAFER, Interbio, Associations de réinsertion, transport CLAS	2 000 000 €	2019 T3	2021 T1	Action livrée
AM28	Bergerac	Cuisine centrale en lien avec le PEA	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville & SEM Urbalys	Partenaires du PEA	2 700 000 €	2020 T1	2022 T2	Action livrée
AM29	Bergerac	Ville 30 passage du centre-ville en zone 30 km/h	3	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...	Ville de Bergerac			T1 2021	2021 T4	Action livrée
AM31	Bergerac	Mon centre-ville a un incroyable commerce	2	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Ville de Bergerac	CAB, CCI, CMA, Région N-A	150 000 €	T1 2021	T4 2025	Action livrée
AM33	Bergerac	Création de logements sociaux	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Périgord Habitat	État, CD24, CAB, Ville de Creysse	420 000 €	T1 2020	T4 2021	Action livrée
AM36	Bergerac	CREYSSE : Rénovation de la Galerie	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	374 400 €	T4 2021	T4 2022	Action livrée
AM39	Bergerac	CREYSSE : Lieu de vie associatif et intergénérationnel	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	49 200 €	T1 2020	T4 2021	Action livrée

- Actions en cours – financées (15)

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Debut	Livraison	Etat
AM4	Bergerac	Opération Programme de Rénovation de l'Habitat - Rénovation Urbain 2019-2023 : "Roxhana"	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	CA Bergeracoise	Anah, Région NA, CD Dordogne, Ville de Bergerac, Fondation Abbé Pierre, Action Logement, Sacicap Procvivis NA	4 329 767,05 €	2019 T4	2023 T4	Action en cours et financée
AM13	Bergerac	Requalification du quartier de la gare : créer des conditions favorables à l'installation d'entreprises/services, offre de logements, par la valorisation de l'espace public et l'amélioration de la connexion avec l'agglomération et Bordeaux. Attention sur l'enseignement supérieur et à la réintroduction de la nature.	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville de Bergerac	Région, CA Bergeracoise		2020 T4	2025 T4	Action en cours et financée
AM14	Bergerac	Pôle culturel : création d'un lieu où seront réunis la médiathèque, ludothèque, le bureau d'information et l'espace jeune, en lien avec le centre culturel. Rénovation totale de la place Gambetta	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	CA Bergeracoise	Ville, Région, CD Dordogne,	6 000 000 €	2021 T1	2025 T4	Action en cours et financée
AM17	Bergerac	Eglise Notre-Dame : rénovation de l'église, seul bâtiment classé à Bergerac (toiles, orgues, festival d'orgue, visites)	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Bergerac		3 847 870 €	2021 T1	2024 T4	Action en cours et financée
AM18	Bergerac	Centre événementiel : créer un lieu polyvalent d'accueil de réunion (MICE) et d'événements culturels	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	CA Bergeracoise		13 359 000 €	2019 T3	2024 T2	Action en cours et financée
AM20	Bergerac	Maison des artistes : création dans le cadre de RCV aux Grands Moulins. Espace dédiés aux résidences artistiques, lieux d'exposition, micro-folie, logement coopératif d'artistes. Couplée avec un projet commercial. Intégration au "Quartiers culturels créatifs"	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	CAUE Dordogne, PUCA		2021 T1	2023 T2	Action en cours et financée
AM22	Bergerac	Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en dojo et lieu d'hébergement pour sportifs	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac			2020 T4	2023 T4	Action en cours et financée
AM24	Bergerac	Aménagement de la plaine des jeux de Picquecailloux en intégrant les différents projets événementiels et sportifs au sein d'un espace public qualitatif	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Bergerac			2020 T1	2026 T4	Action en cours et financée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

Livraison



ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires				
AM25	Bergerac	Tiers lieu de l'Alba : création d'un tiers lieu sur le site de l'ancien lycée de l'Alba sur le thème de la transition écologique et citoyenne. Au-delà des associations d'insertion, des organismes de formation, du Théâtre du Roi de Coeur, de Coop' Actions et de la Recyclerie déjà présents sur site, un fab lab, une épicerie collaborative, un broue-bar et une salle d'escalade pourrait intégrer le projet global de tiers lieu.	2	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Ville de Bergerac			2019 T1	2022 T4	Action en cours et financée
AM26	Bergerac	Requalification urbaine du centre-ville : axe nord-sur gare/cours Alsace-Lorraine (mobilités douces, vocation résidentielle, prime façade) ; pourtours de l'Eglise (mobilité douce, stationnement minute, requalification de la voirie) ; Grand Rue / Quai Salvette (piétonnisation du centre-ville, axes commerciaux). Axes est-ouest dans un 2nd temps. Place Gambetta réhabilitée dans le cadre du projet de pôle culturel	4	4.2 - Requalification de l'espace public	Ville & CAB			2021 T1	2030 T4	Action en cours et financée
AM30	Bergerac	Serre de collection - Jardin Perdoux	5	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	Ville de Bergerac	Région N-A, CAB, UE, État	0 €	T1 2020	T4 2024	Action en cours et financée
AM32	Bergerac	Ilot Berggren	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, reconstruction, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	SEM Urbalys Habitat	État, CD24, CAB, Ville de Bergerac, Action Logement	1 924 512 €	T1 2021	T4 2025	Action en cours et financée
AM34	Bergerac	CREYSSE : Création d'une halle couverte	2	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	Ville de Creysse	État, CAB, CD24, Région N-A	802 800 €	T4 2022	T4 2023	Action en cours et financée
AM35	Bergerac	CREYSSE : Stationnement en centre-bourg	3	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique	Ville de Creysse	État, CAB	211 200 €	T4 2020		Action en cours et financée
AM38	Bergerac	CREYSSE : Salle multi-activités du groupe scolaire	5	5.6 - Offre et activités sportives et de loisir	Ville de Creysse	État, CAB		T1 2023	T4 2024	Action en cours et financée

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



- Actions en cours – non financées (5)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
AM2	Bergerac	Réhabilitation des anciennes "Nouvelles Galeries" : réhabiliter un site emblématique en travaux depuis 20 ans, pour en faire un complexe hôtelier haut de gamme et créer de nouveaux commerces	5	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Ville & CAB	EPF NA, SEM Urbalys, investisseurs privés et enseignes, CD de la Dordogne	10 000 000 €	2021 T1	2026 T4	Action en cours et non financée
AM9	Bergerac	Traitement de l'îlot Bourbaraud : requalification de l'îlot dans le cadre de la foncière avec EPFNA. Acquisitions lancées par l'EPF. En lien avec l'aménagement de la Grande Rue et de la halle	1	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches)	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	NC	Action en cours et non financée
AM10	Bergerac	Traitement de l'îlot Cordelier : action avec EPFNA. En complément des aides de l'OPAH-RU et d'Action Logement, une RHI-THIRORI est envisagée. En cœur d'îlot les bâtiments les plus vétustes sont à démolir	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	2028 T4	Action en cours et non financée
AM11	Bergerac	Traitement de l'îlot Hallebarde : requalification d'ensemble de cet îlot, procédure de type ORI envisagée	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville de Bergerac	EPFNA, SEM Urbalys, AL, Anah, CD Dordogne		2018 T3	2025 T4	Action en cours et non financée
AM37	Bergerac	CREYSSE : Rénovation de l'aquarium	4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Creysse	État, CAB, CD24	560 000 €	T1 2022	T4 2022	Action en cours et non financée

- Actions abandonnées (2)

N° Action	Ville ACV	Titre	Axe principal	Sous-Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût	Début	Livraison	État
AM3	Bergerac	Mise en place de conteneurs enterrés et de solutions de compostage dans le centre-ville	4	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	CA Bergeracoise	SMD3, BdT, Ville de Bergerac	800 000 €	2020 T1	2024 T4	Action abandonnée
AM15	Bergerac	Immeuble "Sud-Ouest" : bâtiment doit être démoli au rez-de-chaussée pour réaliser un passage permettant de relier le parking Gunzbourg au cœur de ville. Faciliter les déplacements doux et réhabilitation de cet îlot. Nouveaux logements dans les étages	1	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	Ville & SEM Urbalys			2021 T1	2022 T2	Action abandonnée

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Les actions inscrites lors de la première partie du programme ACV 2018-2022 devaient se dérouler entre 2018 et 2025. 17 actions sur 39 prévues ont pu être livrées sur la première partie du programme. Les actions qui sont toujours en cours le sont pour des raisons très diverses et très variées : difficultés d'obtenir des financements, retard de travaux, crise sanitaire du COVID (réorganisation des équipes), reconduction de l'action pour impacts probants, etc.

La première partie du programme était très tournée vers l'axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré. En effet, un des objectifs principaux était de redynamiser le centre-ville économique et commercial. Ainsi, sur les 6 actions prévues de l'axe 2, nous avons pu voir apparaître des actions phares : développement et digitalisation des commerces, projet d'excellence alimentaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la cuisine centrale municipale, le programme d'animation des commerçants « Mon centre-ville a un incroyable commerce », etc.

Sur l'axe 3, les actions livrées ne sont que 2 mais sont structurantes pour le développement des mobilités douces à Bergerac : « Ville 30 », passage des limitations de vitesse à 30 km/h dans toute la ville et « la navette de centre-ville », véritable outil de transport collectif à la demande à la fois pour un usage quotidien et/ou pour un usage occasionnel et touristique.

Concernant l'axe 4, d'importantes actions de réhabilitation et de mise en valeur des patrimoines ont été réalisées : à Bergerac la halle du marché couvert, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), la maison des associations et la rénovation de la galerie de Creysse.

L'axe 5 a, comme l'axe 2, été un axe important de travail. Les collectivités ont proposé et livré des actions à visée touristique : Espace scénographique « Quai Cyrano », marketing territorial « Bergerac, le panache du Périgord ». L'accent a été mis sur le développement de l'enseignement supérieur : création d'un « campus connecté », ouverture d'une antenne du CNAM Ainsi que sur des actions à visée sportive et de loisirs : Centre de performance du rugby et lieu de vie associatif et intergénérationnel (Creysse).

Enfin, concernant l'axe 1, deux actions ont pu être livrées. La première est la création de 5 logements sociaux par l'Organisme Public de l'Habitat « Périgord Habitat ». La deuxième, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 arrive à échéance en 2023 et sera reconduite pour l'année 2024.

Pour l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), plus de 1,8M € ont été subventionnés pour l'OPAH-RU sur la période 2019-2022, l'année 2023 n'étant pas encore calculée. En l'espèce, 1 647 918€ ont été versés aux propriétaires de logements (bailleurs et occupants) pour des aides aux travaux et 219 730€ ont été versés à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la soutenir sur l'ingénierie.

Pour Action Logement, 2 opérations ont été financées sur la période pour la réalisation d'un total de 18 logements. Action Logement a subventionné à hauteur de 328 973€ et a proposé des prêts long-terme pour 449 937€.

Enfin, la Banque des Territoires a accompagné les collectivités pour un co-financement à hauteur de 50% de 6 études (par exemple la Maison des Vins, la halle couverte, de l'habitat jeunes, etc.). Elle a financé en totalité 15 études via son marché à bon de commandes pour 239 600€ (par exemple le Centre des congrès, « Smart City », la stratégie numérique, etc.). Enfin, sur la période 2018-2023 elle a prêté aux collectivités pour presque 5M € grâce au prêt sur fonds d'épargne. En l'occurrence, cela a permis de financer la création du parc aqualudique, de la station d'épuration, de rénover un gymnase, de faire des travaux sur les réseaux d'assainissement, d'aménager des pistes cyclables, etc.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'actions

Récapitulatif Actions ACV 2 - 2023-2026		BERGERAC - CAB - CREYSSE											action 2018-2022 reconduite avec ou sans modification		
													action à maîtrise d'ouvrage privée		
		X : axe principal de l'action x : axe secondaire											étude		
Numéro action	Nom action	Axes							Maître d'ouvrage	Nature Maîtrise d'ouvrage	Lancement	Livraison	Coût total	Synthèse de l'action	
		1	2	3	4	5	T1	T2							
1	Ilot Bourbarraud	X	x						Bergerac	Publique	2024	2026		Réhabilitation de l'îlot Bourbarraud : logements, commerce, placette	
2	Ilot Cordelier	X	x								2024	2028			Réhabilitation de l'îlot Cordelier : logements, commerce
3	Ilot Hallebarde	X	x												Réhabilitation de l'îlot Hallebarde : logements, commerce
4	Église Notre-Dame				X						2020	2025	4 950 000 €		Rénovation de l'église et restauration du patrimoine matériel
5	Déplacement serre de collection				X	x					2024	2026			Déplacement de la serre de collection à des fins culturelles, pédagogiques et touristiques
6	Place de la République			x	X		x				2025	2028			Rafraichissement/réaménagement de la place
7	Quartier de la gare	x		x	X	x					2021	2028			Rénovation manufacture + voies douces
8	Coulée verte du Caudeau			X	x		x				2023	2026	4 100 000 €		Corridor écologique Caudeau<->Dordogne + voies douces
9	Plaine des sports de Picquecailloux					X					2023	2027	2 668 000 €		Réaménagement du site à des fins sportives et de loisirs
10	Piscine Picquecailloux en pétanque				x	X					2023	2025	800 000 €		Transformation de l'ancienne piscine en couvert de pétanque
11	Centre de la photographie / Maison des artistes				x	X					2023	2026	1 840 000 €		Transformation de l'ancienne école en lieu artistique
12	Anciennes "Nouvelles galeries"		X		x						2024	2026	10 000 000 €		Acquisition puis réhabilitation de l'immeuble des anciennes "Nouvelles Galeries"
13	Centre social Jean Moulin				X	x					2023	2025	1 230 000 €		Démolition et déplacement de l'actuel CS Jean Moulin à la place du SPAR
14	Résidence autonomie Montesquieu	X			x						2024	2025	1 703 665 €		Réhabilitation fonctionnelle et normative de la RA
15	Site sportif Barrage				x	X					2023	2027	1 400 000 €		Travaux d'aménagements à visée sportive
16	Salle multiactivités Barrage				x	X					2024	2026	1 800 000 €		Construction d'une salle multi-activités sur Bergerac-Ouest
17	Tiers-lieu Alba		X		x			x			2023	2026	1 954 000 €		Rénovation énergétique et réaménagement de l'espace
18	OPAH - RU 2024	X							2024	2025	1 500 000 €		Renouvellement de l'OPAH-RU pour l'année 2024		
19	Centre culturel				X				2024	2025	150 000 €		Expertise d'un programmiste + études préalables		
20	Centre événementiel				X	x	x		2024	2025	1 387 427 €		Phase 2 : Aménagement des abords (désimpérisation et végétalisation parking)		
21	Étude reconversion ESCAT		x		x				2024	2025	60 000 €		Étude : schéma directeur de reconversion du site		
22	Passerelle sur la Dordogne			X					2023		3 500 000 €		Franchissement de la Dordogne en mobilité douce à l'ouest du centre-ville		
23	Redynamisation du centre-bourg		X	x	x		x		2023	2026	1 200 000 €		Projet multiforme de réaménagement du centre bourg		
24	Rénovation de l'aquarium				X				2025	2026	560 000 €		Réhabilitation fonctionnelle de l'ancien aquarium (600m²), destination inconnue		
25	Friche Charbit	X							2024	2026			Achat d'un terrain proche du centre-bourg en vue de la création de logements		
26	Place Gambetta	X	x						2023	2024	1 970 000 €		4 PLS + local commercial		
27	Jules Ferry	X	x						2023	2025	2 500 000 €		10 PLAI/PLUS + locaux professionnels		
28	Ilot Berggren	X							2024	2026	2 679 000 €		Démolition puis reconstruction de 15 logements sociaux collectifs		
29	Stade d'eaux vives					X	x		CD24	Publique	2022	2026	14 680 000 €	Création d'un complexe de sports aquatiques + corridor pour poissons migrateurs	
30	Hôtellerie de plein air					X			M. Conte	Privée	2023	2026	9 500 000 €	Création d'un camping 200 emplacements évolutifs en bordure de Dordogne	
31	Étude des entrées de ville		x	x	x		x		CAB/Bergerac	Publique	2024	2025		Étude stratégique sur les entrées de ville de Bergerac (extension périmètre 2023-2026)	
32	Animation ACV2	Axe 6 : Animation du programme										2023	2024	40 000 €	Recrutement d'un chef de projet ACV : évaluation, élaboration, suivi et animation
		9	3	2	8	7	+ 2 études et 1 axe 6								

Nota Bene 1 : Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage.

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Nota Bene 2 : Les financements exprimés de manière générale dans les fiches actions ci-dessous sont inscrits à titre **prévisionnel** et **indicatif**. Ils ne sont pas contractuels et seront soumis au libre arbitrage des fonds sollicités selon les modalités en vigueur au moment des opérations.

Titre du projet	FA 01 - Îlot Bourbarraud
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 1.2</u> : Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI • <u>Sous-Axe 1.4</u> : Rénovation et performance énergétiques • <u>Sous-Axe 1.5</u> : Action foncière (outil de portage ou friches) <p><u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 2.2</u> : Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Situé entre la rue Bourbarraud et la Grand Rue, l'îlot Bourbarraud est très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). L'ensemble des acquisitions ont été menées par l'EPF. En l'espèce, il s'agira notamment de réhabiliter au moins un commerce, deux logements et une placette.</p> <p>Compte tenu de son emplacement, cet îlot sera traité en lien avec les aménagements urbains prévus sur la Grand Rue, en lien avec le projet de la halle du marché couvert.</p>
Objectifs	<p>Requalifier durablement l'îlot Bourbarraud</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements</p> <p>Éradiquer l'insalubrité</p> <p>Adapter et proposer une offre de logements de qualité</p> <p>Valoriser le patrimoine</p> <p>Permettre le réaménagement urbain de la Grand Rue en créant une nouvelle place de vie</p>
Maître d'ouvrage	<p>Ville de Bergerac</p> <p>EPF N-A</p>

Partenaires locaux	SEM Urbalys Habitat Bailleurs sociaux Action Logement ANAH CD24
Coût total	À déterminer
Financements prévisionnels	ANAH Action Logement État (DSIL pour la placette) État (Fonds friche)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	<u>Axe 1</u> : Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil Supérieur du Notariat – CSN) Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement) Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP) <u>Axe 2</u> : Évolution du nombre d'emplois (INSEE) Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)

Titre du projet	FA 02 - Îlot Cordelier
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 1.2 : Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI • Sous-Axe 1.4 : Rénovation et performance énergétiques • Sous-Axe 1.5 : Action foncière (outil de portage ou friches) <p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Situé en bas de la rue Neuve d'Argenson, l'îlot Cordelier est très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclues avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). Une procédure de type RHI-THIRORI est envisagée (traitement de l'habitat insalubre et/ou dangereux) en complément des aides de l'OPAH-RU et d'Action Logement. Le cœur d'îlot est composé de bâtiments anciens dégradés à démolir tandis qu'une rénovation doit être engagée sur les immeubles bordant la rue. En l'espèce, il y aura jusqu'à 20 logements requalifiés ainsi qu'un commerce en rez-de-chaussée.
Objectifs	<p>Requalifier durablement l'îlot Cordelier</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements</p> <p>Éradiquer l'insalubrité</p> <p>Adapter et proposer une offre de logements de qualité</p> <p>Valoriser le patrimoine</p> <p>Favoriser le développement commercial</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>EPF N-A</p> <p>SEM Urbalys Habitat</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Action Logement</p> <p>ANAH</p> <p>CD24</p>
Coût total	À déterminer
Financements prévisionnels	<p>ANAH</p> <p>Action Logement</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des délais</p> <p>Respect du cahier des charges</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 1 :</p> <p>Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil Supérieur du Notariat – CSN)</p> <p>Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement)</p> <p>Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP)</p>

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



Axe 2 :

Évolution du nombre d'emplois (INSEE)

Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)

Titre du projet	FA 03 - Îlot Hallebarde
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 1.2 : Construction neuve, réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI • Sous-Axe 1.4 : Rénovation et performance énergétiques • Sous-Axe 1.5 : Action foncière (outil de portage ou friches) <p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Situé à proximité de la Grand Rue, l'îlot Hallebarde est très dégradé et doit faire l'objet d'une requalification d'ensemble. Il est inscrit dans la convention d'actions foncières conclue avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A). Une procédure de type ORI (Opération de Restauration Immobilière) est envisagée pour cette action de réhabilitation de commerce et logements.
Objectifs	<p>Requalifier durablement l'îlot Hallebarde</p> <p>Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la vacance de logements</p> <p>Éradiquer l'insalubrité</p> <p>Adapter et proposer une offre de logements de qualité</p> <p>Valoriser le patrimoine</p> <p>Favoriser le développement commercial</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>EPF N-A</p> <p>SEM Urbalys Habitat</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Action Logement</p> <p>ANAH</p> <p>CD24</p>
Coût total	À déterminer
Financements prévisionnels	<p>ANAH</p> <p>Action Logement</p>
Date de lancement	À déterminer
Date de livraison	À déterminer
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des délais</p> <p>Respect du cahier des charges</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 1 :</p> <p>Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement (Conseil Supérieur du Notariat – CSN)</p> <p>Nombre de logements co-financés par ANAH et Action Logement (ANAH/Action Logement)</p> <p>Taux et évolution de la vacance de logement globale et structurelle (DHUP)</p> <p>Axe 2 :</p> <p>Évolution du nombre d'emplois (INSEE)</p> <p>Taux et évolution de la vacance commerciale (services municipaux/CODATA)</p>

Titre du projet	FA 04 - Église Notre-Dame
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 4.3 : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Rénovation de l'église Notre-Dame, seul bâtiment classé au patrimoine national monuments historiques à Bergerac
Objectifs	<p>Rénover un bâtiment classé</p> <p>Entreprendre la restauration des objets anciens (toiles classées et inscrites, orgues, etc.)</p> <p>Permettre l'accès à l'église en toute sécurité</p> <p>Accompagner la rénovation de l'église d'opérations de médiation et d'un réaménagement du quartier</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>État (DSIL)</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC)</p>
Coût total	4 950 000 €
Financements prévisionnels	<p>DSIL</p> <p>Région N-A</p> <p>DRAC</p> <p>3 000 000 € de financements escomptés</p>
Date de lancement	2020
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des délais</p> <p>Réouverture de l'église</p>
Indicateurs de résultat	<p>Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)</p> <p>Satisfaction des habitants (sondages ACV)</p>

Titre du projet	FA05 - Déplacement de la serre de collection
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines <p><u>Axe 5</u> : Constituer un Socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.4</u> : Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • <u>Sous-Axe 5.7</u> : Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Ville de Bergerac dispose d'une serre de collection de plantes tropicales très diversifiées et dont une partie est issue du legs Legrand, composée essentiellement d'hibiscus. Cette collection s'est agrandie au fil des ans et la structure actuelle beaucoup trop étroite, ne permet pas l'organisation d'espaces différenciés par thématiques (forêt tropicale humide, milieux arides, plantes menacées, épiphytes, aquatiques, carnivores, espace ethnobotanique, etc). Cette serre est amenée à devenir un pôle pédagogique et de ressources de première importance notamment avec la mise en œuvre d'espaces spécialisés tels que les parcours d'interprétation thématiques ou les ateliers techniques participatifs à la fois éducatifs, récréatifs et scientifiques. Afin de donner à voir cette serre aujourd'hui encore trop méconnue, il est proposé de la déplacer vers un lieu en libre-accès où pourront en profiter bergeracois et visiteurs.</p> <p>En effet, malgré des réagencements successifs, la serre actuelle d'une hauteur au faîtage de 4,5 m et d'une superficie d'environ 250 m² n'est plus adaptée pour d'une part, héberger la diversité des plantes exotiques collectionnées avec notamment des espèces arborescentes à grand développement et d'autre part, recevoir un public local ou touristique dans des conditions d'accueil attractives et normalisées.</p> <p>En outre, la serre actuelle située entre 2 lotissements et en marge du Parc de Pombonne, sans espace de stationnement à proximité, s'avère peu lisible et difficilement accessible.</p>
Objectifs	<p>Faire connaître la serre de collection aux bergeracois et aux autres visiteurs avec un volet à la fois historique, scientifique et ethnobotanique propre au Bergeracois et à la région Aquitaine...</p> <p>Créer une synergie autour du patrimoine floristique et faunistique local (Pombonne, centre-ville, etc.) avec la possibilité d'installer cette serre comme l'une des portes d'entrée au parc de Pombonne, au contact de la Coulée verte du Caudeau et directement connectée à un petit arboretum d'espèces autochtones.</p> <p>Développer la médiation culturelle, scientifique et pédagogique autour de cette collection</p>

Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Région Nouvelle-Aquitaine Communauté d'Agglomération Bergeracoise Union Européenne État
Coût total	À déterminer suivant lieu de déplacement
Financements prévisionnels	DRAC Région Nouvelle Aquitaine
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Déconstruction et réaménagement du site industriel de l'ex-Saïca pressenti pour accueillir la nouvelle serre avec la possibilité de développer un espace arboretum d'espèces autochtones à proximité 2024/2025 Déplacement de la serre 2025/2026 Ouverture de la serre au public 2026/2027
Indicateurs de résultat	<u>Axe 4</u> : Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (sondages ACV) <u>Axe 5</u> : Fréquentation de l'équipement (services municipaux)

Titre du projet	FA 06 - Place de la République
Type de projet	Action (Réaménagement, Sécurisation, Valorisation paysagère et du cadre de vie)
Axe de rattachement	<p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 3.3</u> : Stationnement : infrastructures et politique • <u>Sous-Axe 3.6</u> : Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics... <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.5</u> : Nature en ville, biodiversité, sols vivants <p>Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Sur la base d'un diagnostic révélant les phénomènes d'îlots de chaleur urbains (ICU), une cartographie satellite de l'ensemble de la commune a été réalisée par le bureau d'études Energio. Le projet se situe en cœur de ville, dans ce que Energio a identifié comme zone de l'hypercentre (entre la gare et la Dordogne). Et en effet, cette place se situe dans un environnement très imperméabilisé.</p> <p>Il s'agit d'engager le réaménagement de la place de la République en prenant en compte les enjeux climatiques actuels, tout en répondant aux besoins et usages. Ce projet entre, aussi, dans le cadre du dispositif de mise en œuvre de techniques de gestion intégrée des eaux pluviales en domaine public.</p> <p>Effectivement, un aménagement spécifique est réfléchi, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la grande majorité de la place sera décapée (voirie, parking et trottoirs) pour créer un espace végétalisé plus important, avec enherbement et circulation douce (type voie piétonne 6 km/h max) en béton drainant • sur toutes les surfaces imperméables, les eaux de pluie seront prioritairement dirigées vers les espaces végétalisés dont l'avantage principal sera de permettre la rétention et l'infiltration des eaux de pluie • les arbres existants (majoritairement des platanes) seront maintenus et de nouveaux sujets pourront être plantés sous forme d'îlots boisés, afin de permettre le renforcement paysager de cette place. L'implantation d'une strate arbustive, type graminées et romarin, apportera à l'aménagement global une diversité végétale supplémentaire, ainsi qu'une variabilité suivant les saisons. • les places de stationnement carbonées qui seront maintenues, seront réalisées en enrobé drainant avec bande centrale enherbée • une zone de places de stationnement décarbonées sera créée, également en enrobé drainant • les trois rues voisines en zones 30 seront maintenues et une continuité vers la zone de stationnement sera développée pour favoriser les mobilités de proximité • les trottoirs à reprendre seront réalisés en béton désactivé à l'identique de ceux environnants • y seront prévus des espaces de jeux, parcours de santé...
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus attractive la ville pour ses habitants et ses touristes ; - Sécuriser les déplacements des usagers et notamment des plus vulnérables (piétons, deux roues, ...) ;

	- Réduire l'empreinte carbone et répondre aux enjeux environnementaux.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac / Communauté d'Agglomération Bergeracoise / SDE24 / Fédération des Commerçants / Associations
Coût total	À chiffrer
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac Communauté d'Agglomération Bergeracoise Département de la Dordogne Région Nouvelle-Aquitaine Etat (Fonds vert/DSIL) Agence de l'eau SDE24 FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) : Programme Alvéole Plus
Date de lancement	2025
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	À définir selon études
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 3</u> :</p> Évolution du nombre de places de stationnement (services municipaux/Observatoire du stationnement) <p><u>Axe 4</u> :</p> Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Évolution du nombre d'espaces verts, parcs ou jardins (services municipaux) Satisfaction des habitants (sondages ACV) <p><u>Axe transversal 1</u> :</p> Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Titre du projet	FA 07 - Requalification du quartier de la Gare
Type de projet	Aménagements
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 1.2</u> : Construction neuve, Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI <p><u>Axe 3</u> : développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 3.6</u> : Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics... <p><u>Axe 4</u> : aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines <p><u>Axe 5</u> : constituer un socle de services dans chaque ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.4</u> : Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • <u>Sous-Axe 5.8</u> : Formation et enseignement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action remplace la fiche action 13 « Requalification du quartier de la gare » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération. Sur la base d'un diagnostic sur la mobilité du secteur gare, d'études réalisées par un prestataire (bureau KWBG) et dans l'optique d'une requalification urbaine, des travaux d'aménagement sont nécessaires dans le quartier de la gare.</p> <p>L'aménagement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabacs afin de créer un espace à vocation multiple, générateur d'interaction (formation supérieure et professionnelle, activité économique, médiation scientifique et culturelle) ; - l'aménagement de voies douces (connecter le quartier au centre-ville) ; - l'aménagement d'espaces publics par la création de placettes, parkings, etc. ; - l'amélioration de l'offre de logements collectifs sociaux à l'intérieur de la manufacture ; <p>La réalisation de cette opération implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une concertation ; - une occupation transitoire de l'ancienne manufacture ; - des travaux dans l'ancienne manufacture. <p>Cette opération a pour but de créer un lieu de vie partagé.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - revaloriser les friches - accroître l'attractivité du quartier - améliorer le cadre de vie - améliorer la perméabilité du quartier - développer la mobilité douce
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Communauté d'agglomération bergeracoise, Département de la Dordogne, Région Nouvelle-Aquitaine, la traverse (association loi 1901)
Coût total	À chiffrer

Financements prévisionnels	Fonds Vert : Recyclage foncier - AXE 3 Région Nouvelle-Aquitaine DSIL
Date de lancement	2021
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	Étude: 2021/2022 Travaux de mise en conformité ERP : 2022/2023 Occupation transitoire de la manufacture : 2023/2026 Travaux : 2026/2028
Indicateurs de résultat	<u>Axe 1</u> : Nombre de logements (DHUP) <u>Axe 3</u> : Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux) <u>Axe 4</u> : Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) <u>Axe 5</u> : Fréquentation des équipements culturels (services municipaux) Fréquence des animations culturelles (services municipaux) Liste ou nombre des équipements de formation (ONISEP/CNAM)

Titre du projet	FA 08 - Aménagement de la Coulée Verte du Caudeau (Phases 1 et 2)
Type de projet	Aménagement de liaisons douces et reconstitution de corridor écologique
Axe de rattachement	<p><u>Axe 3</u> : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 3.6</u> : Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics... <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.5</u> : Nature en ville, biodiversité, sols vivants <p><u>Axe transversal 1</u> : Intégrer les objectifs de transition écologiques</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>À partir d'acquisitions foncières le long du ruisseau « Le Caudeau », reconstitution sur plus de 5 km d'une véritable trame verte, bleue, noire et brune pour connecter deux réservoirs de biodiversité que sont le « Parc public naturel de Pombonne » et la rivière « La Dordogne » classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco comme réserve de biosphère.</p> <p>Ce projet vise à la fois la protection des espaces naturels existants et la renaturation d'espaces fortement anthropisés (suppression d'entrepôts ou friches industrielles, de monocultures de peupliers...).</p> <p>Outre la restauration d'habitats naturels et le rétablissement de corridors écologiques, le projet intègre également sur l'une des berges, une liaison douce (piétons/vélos) afin de développer un réseau de sentiers pédagogiques et d'interprétation de la nature. De même, il a pour ambition d'asseoir un circuit de randonnée reliant les coteaux de Pécharmant au nord de Bergerac avec la Vélo route-voie verte de « La Dordogne » au sud ainsi que le centre-ville notamment grâce à la démolition d'une friche industrielle bordant le Parc de Pombonne et située à proximité immédiate du quartier de la gare (proche du centre-ville).</p> <p>Le projet sera mené en deux phases :</p> <p>Phase 1 : Achat des deux dernières parcelles foncières. Création et aménagement de la continuité en liaison douce depuis le Parc public naturel de Pombonne jusqu'à la rivière Dordogne. Installation de quelques premières passerelles nécessaires à cette continuité.</p> <p>Phase 2 : Poursuite des acquisitions foncières sur les deux berges du Caudeau afin d'homogénéiser l'entretien des berges, la restauration de la ripisylve et de maîtriser les conditions favorables à la préservation de la biodiversité, via l'amélioration de ce corridor écologique. Poursuite et approfondissement du développement du sentier pédagogique et d'interprétation de la nature tout au long de ce projet.</p>
Objectifs	<p>Protéger et connecter les réservoirs de biodiversité (faune/flore) du territoire que sont non seulement la rivière Dordogne et le Parc de Pombonne mais également les coteaux de Bergerac et la voie verte.</p> <p>Relier coulée verte, Vélo route-voie verte et coteaux de Pécharmant et centre-ville par des liaisons douces.</p> <p>Développer la sensibilisation à l'environnement et les supports</p>

	<p>éducatifs pour préserver la biodiversité et poursuivre la transition écologique.</p> <p>Asseoir la conscience écologique, les pratiques responsables et un éco-tourisme durable notamment par de la médiation culturelle.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>La Communauté d'agglomération bergeracoise</p> <p>Ecole des Sciences</p> <p>La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)</p> <p>L'OFB (Office Français de la Biodiversité)</p> <p>Toutes associations à portée environnementale</p>
Coût total	<p>Phase 1 : 1 600 000 € HT</p> <p>Phase 2 : 2 500 000 € HT</p>
Financements prévisionnels	<p>Ville de Bergerac,</p> <p>Fonds Vert,</p> <p>Europe,</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine.</p>
Date de lancement	2023 pour les deux phases
Date de livraison	2026 pour la phase 1
Indicateurs d'avancement	<p>Acquisitions foncières avec les superficies rendues à la nature</p> <p>Démarrage et différentes phases de travaux (démolition, aménagement, plantations, mise en œuvre de protection, signalisation pédagogique...)</p>
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 3 :</u></p> <p>Évolution du nombre de km de voies cyclables (services municipaux)</p> <p><u>Axe 4 :</u></p> <p>Inventaires de biodiversité (Atlas de Biodiversité Communale, suivis naturalistes...)</p> <p>Satisfaction des habitants (Sondages ACV)</p>

Titre du projet	FA 09 - Aménagement de la plaine des sports de Picquecailloux
Type de projet	Projets d'étude et d'actions. Constituer un socle de services dans chaque ville
Axe de rattachement	<p><u>Axe 5</u> : Constituer un socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 5.6</u> : Offre et activités sportives et de loisir
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action remplace la fiche action 24 « Aménagement de la plaine des jeux de Picquecailloux », inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération.</p> <p>La plaine des sports est fréquentée pour diverses activités sportives et par 14 clubs conventionnés avec la Ville de Bergerac, ce qui permet d'estimer en moyenne à 500 personnes la fréquentation du site durant les temps forts de la semaine. Réaménager la plaine de Picquecailloux en intégrant les différents projets événementiels et sportifs au sein d'un espace public qualitatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de vestiaires rugby : maîtrise d'œuvre + travaux de construction. 900 000 € T.T.C. - Transformation de la salle polyvalente Louis Delluc en dojo : maîtrise d'œuvre + travaux de transformation. 313 000 € T.T.C. - Sécurisation du site (circulation accès) : travaux d'aménagement. 200 000 € T.T.C. - Réaménagement des vestiaires existants : travaux d'aménagement. 150 000 € T.T.C. - Réalisation d'un parking entrée côté Allée des Grands Ducs : travaux de création. 260 000 € T.T.C. - Aménagement d'une aire de jeux pour enfants 3-10 ans : travaux de création. 30 000 € T.T.C. - Réfection des enrobés autour du Hall Raoul Géraud : travaux de réfection. 325 000 € T.T.C. - Déplacement du centre des permis de conduire : travaux de création. 250 000 € T.T.C.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménager la plaine des sports de Picquecailloux. - Faciliter le fonctionnement des équipements événementiels et sportifs du site - Piétonner et sécuriser la partie sportive du site (empêcher l'accès aux véhicules non autorisés) - Créer des espaces sportifs intégrés - Favoriser l'attractivité de Bergerac en matière d'accueil de grands événements sportifs
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac / Communauté d'agglomération bergeracoise / Département de la Dordogne / associations sportives
Coût total	2 668 000 € T.T.C.
Financements prévisionnels	La ville de Bergerac, ANS, Fonds vert rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public – AXE 1, Département de la Dordogne,
Date de lancement	2023
Date de livraison	2027
Indicateurs	Travaux répartis sur la durée 2023 – 2027

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



d'avancement		1 ^{ère} étude dès 2023
Indicateurs résultat	de	Nombre de manifestations sportives (services municipaux) Fréquentation des équipements (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA 10 - Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en couvert de pétanque
Type de projet	Réhabilitation
Axe de rattachement	<p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.7</u> : Rénovation énergétique des bâtiments publics <p><u>Axe 5</u> : Constituer un socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.6</u> : Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action remplace la fiche action 22 « Réhabilitation de la piscine de Picquecailloux en dojo et lieu d'hébergement pour sportifs » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération.</p> <p>À titre liminaire, il est précisé qu'il y a 5 clubs de boules à Bergerac, regroupant 250 pratiquants dont environ 10 compétiteurs de niveau national.</p> <p>Selon le diagnostic pour l'élaboration du contrat de ville 2015-2020, une part assez importante de la population bergeracoise est licenciée d'une fédération sportive (21 % en 2012). Pour répondre aux besoins des bergeracois et dans l'optique d'améliorer le cadre de vie, la Ville souhaite accroître l'offre d'équipements sportifs en créant un couvert de pétanque sur le site sportif de Picquecailloux. Le choix de la création de terrains de pétanque dans le cadre de cette réhabilitation va permettre à la fois de diversifier l'offre sur ce site sportif et de valoriser les bâtiments existants non utilisés.</p> <p>En effet, l'ancienne piscine sera transformée en un couvert de pétanque comprenant 34 terrains dans un espace couvert et en extérieur permettant une activité durant toute l'année.</p> <p>Cet espace peut également être exploité pour des manifestations temporaires diverses et variées (salon du livre/ foire exposition) et sera équipé d'un pôle administratif pour les associations.</p> <p>La réalisation de cette opération nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études de sol, structure et diagnostic divers ; - le remplissage des bassins ; - la transformation du couvert en terrains ; - l'aménagement d'un espace de convivialité ; - la mise en conformité énergétique du bâtiment (menuiserie et chauffage).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive - répondre aux besoins des associations sportives bergeracoises - accroître l'attractivité de la plaine des jeux de Picquecailloux - créer un équipement dédié aux sports et loisirs de jeux de boules
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Ville de Bergerac, ANS (Agence Nationale du Sport)

Coût total	800 000€ TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac ANS DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024/2025
Indicateurs d'avancement	Rétroplanning fourni par les entreprises
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 4</u> :</p> <p>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des clubs sportifs (services municipaux)</p> <p><u>Axe 5</u> :</p> <p>Fréquentation des équipements (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE) Évolution du nombre de licenciés (clubs sportifs/CDOS 24)</p>

Titre du projet	FA 11 - Centre de la Photographie - Maison des Artistes
Type de projet Axe de rattachement	Action (travaux de réhabilitation d'une ancienne école) <u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines <u>Axe 5</u> : Constituer un socle de services dans chaque ville <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.4</u> : Offre et activités culturelles, artistique ou musicale • <u>Sous-Axe 5.7</u> : Équipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action remplace la fiche action 20 « Maison des artistes » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération.</p> <p>Cette action a pour objet la réhabilitation d'une école fermée depuis la rentrée scolaire 2021, située dans le cœur de ville (au croisement des rues Saint-Esprit et Saint-James), il s'agit de l'école Romain Rolland dont la construction date de 1904.</p> <p>Le programme de l'opération prévoit : des espaces dédiés à des expositions photographiques temporaires dont une salle noire de projection, une salle pédagogique pour accueillir des ateliers de médiation culturelle notamment des groupes scolaires mais également des studios (au minimum 3), un espace cuisine-salon et un atelier de travail pour accueillir des artistes en résidence (plasticiens, écrivains ou artistes numériques) et enfin des salles réservées à des associations dont l'objet social est lié à la photographie. L'art photographique, dans toutes ses dimensions, sera particulièrement valorisé.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans le parcours touristico-culturel de la Ville et viendra compléter l'offre en la matière : musée du tabac, pôle patrimonial et culturel Dordonha (hébergeant un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, outil au service du Label Ville d'Art et d'Histoire, le Musée Costi dédié à l'artiste sculpteur Constantin Papachristopoulos et une salle d'exposition temporaire) et la Maison des Vins et du tourisme - Quai Cyrano gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.</p> <p>Le maître d'œuvre de l'opération a été choisi en début d'année 2023.</p> <p>Il s'agit d'une opération de réhabilitation du bâtiment avec un changement de destination qui, tout en conservant l'esprit des lieux permettra d'isoler le bâtiment et donc d'améliorer son confort thermique pour les futurs usagers. Deux phases de chantiers sont prévues : la première pour le Centre de la Photographie qui s'achèvera en avril 2025 et la seconde qui commencera en septembre 2025 pour environ 6 mois et qui concernera l'espace dédié à la Maison des Artistes.</p> <p>Une équipe sera dédiée au fonctionnement de ce bâtiment. Est envisagé le recrutement d'un directeur de ce centre d'art ainsi qu'un médiateur culturel.</p> <p>Il convient de préciser que le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » est visé pour cet équipement. Il distingue des <u>Centres d'art contemporain</u> et constitue une forme de soutien et</p>

Objectifs	de reconnaissance de l'État pour l'engagement dans le champ des arts visuels. <ul style="list-style-type: none"> • Rénover et donner une nouvelle vocation à un bâtiment patrimonial remarquable du centre historique • Offrir un lieu de création artistique et culturelle • Étoffer l'offre culturelle présente dans le centre historique • Favoriser l'accès à l'art et à la culture • Contribuer à la mise en valeur des actions d'associations locales • Augmenter la notoriété de Bergerac
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	Les partenaires financeurs : Région Nouvelle-Aquitaine, État dont la Direction régionales des affaires culturelles Les associations locales : photo club de Bergerac et patrimoine photographique en bergeracois
Coût total	1 840 000 € T.T.C
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac DRAC Région
Date de lancement	Février 2023
Date de livraison	Mai 2025 pour la première phase (centre de la photographie) et courant 2026 pour la seconde phase (maison des artistes)
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier de l'opération
Indicateurs de résultat	<u>Axe 4</u> : Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) <u>Axe 5</u> : Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA 12 - Réhabilitation des anciennes « Nouvelles Galeries »
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 4.3 : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Réhabiliter un site emblématique de Bergerac, en travaux depuis plus de 20 ans, pour en faire un complexe hôtelier haut de gamme et créer de nouveaux commerces.
Objectifs	<p>Donner une vocation commerciale et hôtelière à un site emblématique du cœur de ville</p> <p>Faire des « Nouvelles Galeries » la locomotive commerciale du centre-ville</p> <p>Répondre à la demande hôtelière</p> <p>Attirer de nouvelles enseignes, notamment nationales, en centre-ville</p> <p>Réhabiliter un bâtiment patrimonial de très grande qualité architecturale</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>EPF N-A</p> <p>SEM Urbalys Habitat</p> <p>CAB</p> <p>État</p> <p>Investisseurs privés et enseignes</p> <p>CD24</p>
Coût total	10 000 000 €
Financements prévisionnels	<p>Ville de Bergerac</p> <p>SEM Urbalys Habitat</p> <p>Investisseurs privés</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Respect des délais
Indicateurs de résultat	<p>Axe 2 :</p> <p>Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)</p> <p>Évolution du nombre d'emplois (INSEE)</p> <p>Taux et évolution de la vacance commerciale (CODATA)</p> <p>Axe 4 :</p> <p>Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)</p> <p>Satisfaction des habitants (sondages ACV)</p>

Titre du projet	FA 13 - Création du centre social Jean Moulin et d'équipements dédiés aux jeunes
Type de projet Axe de rattachement	Action Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.2</u> : Requalification de l'espace public Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.2</u> : Accès aux services publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet a pour but l'aménagement du nouveau centre social culturel et sportif, d'un foyer jeunes et d'un espace pour l'accueil des jeunes enfants de 0-14ans (géré par une association). D'un point de vue urbain, par sa position en lisière de la résidence Jean-Moulin, le projet participera à l'ouverture du quartier sur la ville. Il sera un vecteur d'image positive pour les habitants du quartier et un équipement accueillant pour tous. D'un point de vue architectural, la contrainte patrimoniale du SPR (Site Patrimonial Remarquable) n'empêchera pas la conception d'un projet ambitieux et qualitatif permettant d'embellir et de rendre attractif ces équipements. Les aménagements extérieurs nécessaires permettront d'animer les façades des bâtiments par la création d'ouvertures, l'adjonction d'auvents, un travail sur les vêtues. Le projet sera l'occasion de démontrer la capacité d'un bâti existant moderniste et rationnel à intégrer des nouveaux usages qui permettent de préserver le patrimoine et de démontrer les qualités intrinsèques des constructions datant de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Le réemploi d'un bâtiment existant (actuel SPAR en cœur de quartier) est également bénéfique du point de vue du bilan carbone du projet. L'aménagement dans le volume existant limite fortement les besoins en matériaux neufs et l'énergie nécessaire à leur extraction et fabrication. À l'intérieur, l'utilisation de matériaux naturels comme le bois ou le linoléum permettront de donner le ton aux lieux. Matériaux chaleureux (faible effusivité), matériaux sains adaptés à la petite enfance (sans émission de COV et phtalates), parois destinées à faciliter l'affichage et un travail sur la lumière naturelle (faire entrer la lumière dans le bâtiment), permettront de créer un cadre adapté. Les espaces extérieurs à aménager seront traités de manière à préserver l'intimité et la sécurité des jardins d'enfants ou à créer des espaces extérieurs en lien avec la ville ou le quartier. D'un point de vue fonctionnel, le projet sera un outil de travail adapté aux différentes fonctions réunies dans les différents équipements. Les espaces aménagés seront adaptés à ces différents besoins et aux différents publics cibles du projet. Les locaux offriront un niveau de confort visuel, acoustique, hygrométrique, un éclairage naturel maîtrisé et un confort d'été. Ils seront conçus comme un espace de vie, d'épanouissement et d'échanges.</p>
Objectifs	Favoriser la mixité sociale Un projet vecteur d'image positive pour le quartier Des équipements attractifs et accueillants pour tous Un outil socio-culturel durable, performant et fonctionnel au service

Maitre d'ouvrage	des utilisateurs et des usagers. Ville de BERGERAC
Partenaires locaux	Pitchouns et Grands (association loi 1901), la CAF de la DORDOGNE
Coût total	Montant des travaux 1 230 000 € TTC hors aménagements extérieurs, et démolitions
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac CAF
Date de lancement	Décembre 2022
Date de livraison	Janvier 2025
Indicateurs d'avancement	Études en cours (DCE novembre 2023) Marché public et publication (décembre 2023) Lancement travaux janvier 2024 pour ouverture janvier 2025
Indicateurs de résultat	<u>Axe 4</u> : Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) <u>Axe 5</u> : Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (BPE – Base Permanente des Équipements/INSEE)

Titre du projet	FA14 - Réhabilitation de la résidence autonomie Montesquieu
Type de projet	Réhabilitation
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 1.4</u> : Rénovation et performance énergétiques <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.7</u> : Rénovation énergétique des bâtiments publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre d'évolution des résidences autonomie au sein de la collectivité et de son centre communal d'action sociale (CCAS). La résidence autonomie Montesquieu est devenue propriété de la Ville de Bergerac à la fin d'un bail à construction conclu avec le bailleur social MESOLIA, depuis le 28 décembre 2018. Le CCAS de Bergerac en est le gestionnaire.</p> <p>Datant de 1980, la résidence dispose d'équipements vieillissants et n'a pas bénéficié de rénovation importante, ni de modernisation depuis 41 ans.</p> <p>La réhabilitation de la résidence est nécessaire pour améliorer la qualité de l'hébergement pour les résidents. Aux portes du Parc de Pombonne, de la Coulée Verte (sur laquelle est prévue une voie à mobilité douce) et du quartier de la gare, cette rénovation sera un atout pour l'attractivité de cette résidence.</p> <p>La réalisation de cette opération nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic du site et une mise en conformité des différents lieux de vie ; - des travaux de réhabilitation ; - un aménagement et un embellissement du site en lien avec le côté nature du parc de Pombonne et de la Coulée Verte.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des résidents ; - Mise en conformité de la réglementation accessibilité ; - Augmenter l'attractivité de la résidence auprès des futurs occupants ; - Mise en valeur du site dans son cadre environnemental ; - Atteindre la sobriété énergétique, notamment grâce à l'isolation thermique du bâtiment.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac

Partenaires locaux	ANS/ ETAT/ CARSAT/Europe
Coût total	1 703 655€ TTC
Financements prévisionnels	CARSAT : 848 827€ DSIL (2022) : 380 220€ FEDER : 140 352€
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Étude de faisabilité MO Marché public et publication Phase travaux avec rétroplanning
Indicateurs résultat	de <u>Axe 1</u> : Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN) <u>Axe 4</u> : Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables) Mise en adéquation avec la norme d'accessibilité « Personnes à Mobilité Réduite - PMR » (DDETSPP 24)

Titre du projet	FA 15 - Réhabilitation du site sportif du Barrage
Type de projet	Projets d'études et d'actions
Axe de rattachement	<u>Axe 5</u> : Constituer un socle de services dans chaque ville <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.6</u> : Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Améliorer l'accueil et la pratique de divers sports ainsi que l'accueil de divers évènements, au sein d'un espace public qualitatif. ; <ul style="list-style-type: none"> - Construction de vestiaires de football : maîtrise d'œuvre + travaux de construction. 800 000 € T.T.C. - Rénovation du gymnase Roland Dubos : travaux de rénovation. 150 000 € T.T.C. - Rénovation tennis couvert : travaux de réfection. 250 000 € T.T.C. - Sécurisation du site (circulation, accès) : travaux d'aménagement. 200 000 € T.T.C.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménager le site sportif du Barrage - Faciliter le fonctionnement des équipements sportifs du site - Piétonniser et sécuriser le site (empêcher l'accès aux véhicules non autorisés) - Créer des espaces sportifs adaptés à la vie et aux demandes des habitants du quartier - Favoriser l'attractivité de Bergerac en matière d'accueil de grands événements sportifs et évènementiels.
Maître d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), ANS (Agence Nationale du Sport), Département, Communauté d'agglomération bergeracoise
Coût total	1 400 000 € T.T.C.
Financements prévisionnels	Ville de Bergerac (570 000€), FAFA (20 000€), ANS (290 000 €), Département (290 000 €), Communauté d'agglomération bergeracoise (230 000 €)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Travaux répartis sur la durée 2023 – 2027 1ère étude dès 2023
Indicateurs de résultat	Fréquentation des équipements sportifs (services municipaux) Nombre de manifestations (services municipaux) Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE) Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Titre du projet	FA 16 - Création salle d'activités - site du Barrage
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 4.6 : Ingénierie et expertise architecturales <p>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 5.6 : Offre et activités sportives et de loisirs
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La municipalité souhaite créer une salle d'activités, équipement public manquant dans le quartier du barrage (à l'ouest de la ville). L'objectif premier est d'offrir un lieu qui favorise la convivialité, les rencontres mais aussi d'y trouver une offre d'activités sportives et culturelles à destination de tous les publics, ainsi que de retrouver un esprit « vie de quartier ».</p> <p>La salle d'activités sera composée d'un bâtiment avec une grande salle polyvalente de 250 m² bénéficiant de larges puits de lumière, deux salles de réunion, une cuisine, ainsi que d'un parvis et d'une halle à l'entrée. La salle d'activités aura l'ambition d'être peu énergivore avec l'objectif de se rapprocher du label de « La Maison Passive » afin de tendre vers une consommation de 15kwh/m2/an au lieu des 50Kwh/m2/an de la RT2012 en vigueur. Elle sera construite selon le principe de la filière sèche, c'est-à-dire en charpente bois avec des murs à ossatures bois constitués de paille, et comprenant des panneaux acoustiques. Le chauffage sera réalisé par une ventilation double flux.</p>
Objectifs	<p>Une salle d'activité attractive et accueillante pour tous</p> <p>Un équipement socio-culturel durable, performant et fonctionnel au service des utilisateurs et des usagers</p> <p>Offrir un lieu de rencontre et convivialité pour le quartier du Barrage</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bergerac
Partenaires locaux	<p>Éducation Nationale</p> <p>Communauté d'agglomération bergeracoise</p> <p>Département de la Dordogne</p> <p>Associations</p> <p>Particuliers</p>
Coût total	1,8 M € comprenant travaux, conception, vérification, ...
Financements prévisionnels	<p>Ville de Bergerac</p> <p>FEDER</p> <p>Département</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Étude / conception (2024 - 2025)</p> <p>Travaux (2025 - 2026)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 4 :</p> <p>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)</p> <p>Satisfaction des habitants (sondages ACV)</p> <p>Axe 5 :</p> <p>Fréquentation des équipements (services municipaux)</p> <p>Évolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville (Base Permanente des Équipements – BPE/INSEE)</p>

Titre du projet	FA 17 - Tiers-lieu de l'Alba (Espace Jacques Lagabrielle)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 2.7</u> : Économie circulaire, ESS, alimentation durable <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines • <u>Sous-Axe 4.7</u> : Rénovation énergétique des bâtiments publics <p><u>Axe transversal 2</u> : Encourager les démarches de participation citoyenne</p>
Date de signature	[XX/XX/XXXX]
Description générale	<p>Cette action remplace la fiche action 25 « Tiers-lieu de l'Alba » inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution de ce projet.</p> <p>Elle a pour objet : la mutation de l'ancien lycée de l'Alba, aussi appelé désormais « Espace Jacques Lagabrielle », vers un Tiers-lieu des Transitions (écologiques, sociales, économiques, énergétiques, citoyennes). Ce nouveau tiers-lieu s'inscrit dans la politique régionale en faveur de la transition énergétique et écologique ainsi que l'économie sociale et solidaire et circuits courts. Il va devenir un pôle écoresponsable de ressources, de partages, de coopérations et de production (repair café, lowtech, anti-gaspi), permettant aux citoyens d'agir individuellement et collectivement, pour rendre le territoire attractif et participer à l'amélioration du cadre de vie commun.</p> <p>Le programme actuel prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une sécurisation avec mise aux normes ERP <p>Ce lieu dont le bâti total représente environ 6 000 m² est actuellement composé de quelques espaces classés en ERP de 5^{ème} catégorie ainsi que plusieurs espaces restant inaccessibles (un peu plus de 3 000 m²). L'idée est de sécuriser l'ensemble de ces locaux, en mettant tout en œuvre pour classer ce lieu en un ERP global de 3^{ème} catégorie. [À noter que les locaux cuisine + restaurant + salle polyvalente partagée resteraient isolés en un bloc classé ERP de 5^{ème} catégorie].</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des aménagements <p>Un nouvel espace de parking sur une parcelle voisine hors de la cour intérieure / création d'un passage couvert dans un bâtiment existant vers ce nouveau parking / l'étanchéité d'un toit terrasse pour assainissement des espaces de stockage en sous-sol / des espaces de travail partagés et collaboratifs (propres à favoriser les échanges et à organiser animations, réunions et événements) / la valorisation paysagère des espaces extérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études et diagnostics (en vue de la réhabilitation totale de ce lieu) <p>Requalification du parking actuel (dés-imperméabilisation), économies d'énergie, etc.</p> <p>Ce site participera aussi à l'appropriation et au portage citoyen concernant la transition énergétique et le développement des alternatives à la voiture individuelle dans les secteurs pas ou peu desservis,</p>

Objectifs	<p>en permettant à chacun de choisir sa propre mobilité (télétravail, tiers-lieux) comme des enjeux clés.</p> <p>Réhabiliter un site à fort potentiel de développement.</p> <p>Innover socialement et aller au bout d'une démarche de design de politique publique.</p> <p>Favoriser les coopérations et accélérer les alliances sur le territoire.</p> <p>Créer un lieu d'animations, de rencontres, d'échanges et de vie.</p> <p>Faire de ce lieu une « destination » et une vitrine des Transitions pour Bergerac, pour le Grand Bergeracois et pour le Département.</p> <p>Développer une démarche partenariale et de projets entre les acteurs occupants ce lieu, encadrée par une structure gestionnaire.</p>
Maître d'ouvrage	<p>Ville de BERGERAC</p>
Partenaires locaux	<p>PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) La Fab'coop et ses membres</p> <p>Les associations présentes sur le lieu</p>
Coût total	<p>1 954 000 € TTC (passage parking – 110 000€, ERP 3^{ème} catégorie – 110 000 €, rénovation énergétique 1 674 000 €, îlot de fraîcheur 60 000 € TTC)</p>
Financements prévisionnels	<p>État : Fonds Vert : Axe 1, rénovation énergétique du bâtiment sur justificatifs pour preuve de 30 % réduction de consommation + Axe 3 : recyclage foncier</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Département de la Dordogne</p> <p>Investisseurs privés (ex : membres du PTCE La Fab'coop)</p> <p>Ville de Bergerac</p>
Date de lancement	<p>2023</p>
Date de livraison	<p>2026</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Réalisation d'études de mises aux normes et d'aménagements.</p> <p>Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Fin en décembre 2021.</p> <p>Comité de Pilotage à 3 collèges [élus, agents municipaux et membres du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) La Fab'coop]. En cours depuis avril 2023.</p>
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 2</u> :</p> <p>Évolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts (AID/DGE/ANCT)</p> <p><u>Axe 4</u> :</p> <p>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)</p> <p>Fréquentation des équipements (services municipaux/gestionnaire du site)</p> <p>Satisfaction des habitants (sondages ACV)</p> <p><u>Axe transversal 2</u> :</p> <p>Nombre, typologies et participants aux dispositifs ou instances de participation volontaire et réglementaire mis en place (services municipaux/gestionnaire du site)</p>

Titre du projet	FA 18 - OPAH-RU 2024
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 1.2</u> : Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite renouveler une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour l'année 2024 en se rapportant aux objectifs 2023 et en l'attente des nouvelles directives de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) qui pourront alors donner lieu à un avenant.</p> <p>L'OPAH-RU consiste à aider les propriétaires bailleurs et occupants à rénover leurs biens sur la base de critères définis par une convention entre les différents partenaires de l'opération.</p>
Objectifs	<p>Améliorer le cadre de vie des habitants Développer une offre attractive de l'habitat Inciter les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à mettre en place des rénovations de leurs biens</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	<p>Ville de Bergerac ANAH Conseil Départemental de la Dordogne</p>
Coût total	1 500 000 €
Financements prévisionnels	<p>ANAH CAB Ville de Bergerac CD24</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect des délais
Indicateurs de résultat	Objectifs chiffrés et détaillés définis dans l'avenant de prorogation

Titre du projet	FA 19 - Réaménagement du Centre Culturel
Type de projet	Étude
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines • <u>Sous-Axe 4.6</u> : Ingénierie et expertise architecturales • <u>Sous-Axe 4.7</u> : Rénovation énergétique des bâtiments publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Idéalement situé en cœur de centre-ville à deux pas de l'église Notre-Dame, des rues piétonnes et au bord de la place Gambetta, le Centre Culturel géré par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise développe l'ambition de devenir un véritable pôle culturel du territoire bergeracois.</p> <p>Le Centre accueille actuellement une salle de spectacle, les bureaux et l'accueil de l'InfoJeunes/Espace Jeunes ainsi qu'un cyber-espace.</p> <p>Ce projet consiste à faire intervenir dans le dossier une expertise d'un programmiste pour accompagner la CAB dans l'aménagement de l'espace en fonction des études techniques préalables, du potentiel du lieu, et des publics visés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur un bâtiment public central et en faire un lieu de référence des activités culturelles du bergeracois • Optimiser l'aménagement de l'espace au regard de la surface disponible et des ambitions culturelles du lieu
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	
Coût total	150 000€
Financements prévisionnels	État Caisse des Dépôts
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Écriture et validation du cahier des charges Respect des coûts et des délais
Indicateurs de résultat	<p>Axe 4 :</p> <p>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (services intercommunaux/Sites & Cités remarquables)</p>

Titre du projet	FA 20 - Centre évènementiel – Phase 2
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 4.4</u> : Aménagement paysager • <u>Sous-Axe 4.5</u> : Nature en ville, biodiversité, sols vivants <p>Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action représente la deuxième phase de la fiche action 18 « Centre évènementiel » précédemment inscrite dans l'ORT. Cette action est à considérer dans une nouvelle version, du fait de l'évolution du programme de l'opération.</p> <p>Dans le cadre de la construction du centre évènementiel (en cours) à Bergerac par la CAB dont la livraison est prévue au troisième trimestre 2025, la deuxième phase de l'opération consiste à aménager les abords du centre notamment par une désimperméabilisation et une végétalisation du parking attenant au centre évènementiel.</p>
Objectifs	<p>Rendre totalement perméable le parking actuel prévu pour le centre évènementiel ainsi que les cheminements associés. Le projet porte sur une emprise de 11 600 m² pour une désimperméabilisation de 9300 m². Soit un passage de 100% d'imperméabilisation à 20 % d'imperméabilisation.</p> <p>Répondre aux enjeux du cycle de l'eau, gérer les écoulements et ruissellements urbains.</p> <p>Plantation de 30 arbres de taille venue, de 250 arbustes et arbrisseaux et de 1000 plantes couvre-sol.</p> <p>Créer un îlot de fraîcheur en lieu et place d'un immense parking revêtu et nu.</p>
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	Agence de l'eau
Coût total	1 387 427€ TTC
Financements prévisionnels	Agence de l'eau
Date de lancement	Oct 2024
Date de livraison	Avril 2025
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des délais</p> <p>Respect du cahier des charges prévu par le financeur principal</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 4 :</p> <p>Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux (maître d'ouvrage/Sites & Cités remarquables)</p> <p>Satisfaction des habitants (Sondages ACV)</p> <p>Axe transversal :</p> <p>Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)</p>

Titre du projet	FA 21 - Étude stratégique de reconversion de l'ancien site de l'ESCAT
Type de projet	Étude
Axe de rattachement	<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 2.1 : Diagnostics, études et stratégies <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 4.1 : Diagnostics, études et stratégies
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Ancienne plateforme logistique de l'armée vendue à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en 2014, ce lieu d'environ 21 hectares dont plusieurs grands bâtiments accueillent aujourd'hui différentes activités (logements, espaces associatifs, activités de transformation à vocation majoritairement agro-alimentaire : la Périgourdine, légumerie, cuisine centrale, microbrasseries, etc.).</p> <p>La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite repenser l'aménagement et la gestion de ce lieu à fort potentiel (surfaces couvertes importantes, proximité du centre-ville et partie sud du site en bordure de Dordogne/voie verte). Vu l'ancienneté des précédentes études réalisées, la CAB souhaite commander un schéma directeur opérationnel de reconversion du site qui permettra de chiffrer différents scénarios sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements (découpage des espaces, organisation des réseaux, aménagements paysagers, contraintes environnementales, etc.) - Opportunités économiques et financières (répartition et vocation des sous-espaces, modèle économique, SEM de gestion/budget annexe, subventions fonds friche/fonds vert, etc.)
Objectifs	Avoir une vision claire des coûts pour la collectivité d'un projet de reconversion du site à fort potentiel en fonction du scénario choisi.
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	État ANCT Ville de Bergerac Caisse des dépôts
Coût total	60.000€
Financements prévisionnels	Banque des territoires Fonds propres
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Pas d'indicateur de résultat prévu en phase d'étude.

Titre du projet	FA 22 - Création d'une passerelle piétons/vélos sur la rivière
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 3.4</u> : Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif • <u>Sous-Axe 3.6</u> : Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics... <p>Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologique</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cet ouvrage d'art pour le franchissement de la rivière Dordogne permettra une véritable synergie autour de la rivière entre les équipements rive droite (le site de l'Escat en pleine mutation, le plateau sportif du barrage, la V91, le collège Jacques Prévert et son gymnase, le skate Park de Bergerac, la coulée verte du Caudeau reliant le parc de Pombonne) et la rive gauche recevant le stade d'eaux vives, le camping privé du Caudou et à proximité les zones d'emploi et de commerces de l'Ouest Bergeracois.</p> <p>Il est à noter que cet ouvrage permettra des continuités douces depuis et vers le centre-ville, les zones d'emploi et les zones d'habitats (Nord et Sud). Il s'agit de réaliser un "pont", un lien multithématique qui créera un écosystème global entre les 2 rives de la Dordogne. Les enjeux sont autant touristiques, quotidiens que durables.</p> <p>L'ouvrage permettra de connecter la V91 aux lieux de vie et de commerce du secteur route de Bordeaux, engendrera l'appropriation de la V91 par le secteur Sud, développera le "vélotaf" et valorisera le stade d'eaux vives en l'intégrant totalement à la ville.</p>
Objectifs	<p>Favoriser les liaisons douces entre le Nord (zone d'habitat) et le Sud (zone d'emploi) de la Dordogne</p> <p>Favoriser les liaisons douces entre la route de Bordeaux (zone économique et d'emploi) et le centre-ville</p> <p>Favoriser la dynamique de loisir et de tourisme du secteur géographique</p>
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Partenaires locaux	<p>Union Européenne</p> <p>État</p> <p>Région N-A</p> <p>CD24</p> <p>Ville de Bergerac</p>
Coût total	3.000.000 à 4 000 000 € suivant solutions retenues
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 (Études)
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des délais</p> <p>Respect du cahier des charges</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 3 :</p> <p>Fréquentation et évolution de la fréquentation (services intercommunaux + prestataire retenu)</p> <p>Axe transversal 1 :</p> <p>Projets de mobilité douce (CEREMA)</p>

Titre du projet	FA 23 - Redynamisation du centre-bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 2.5</u> : Développement et harmonisation des commerces <p><u>Axe 3</u> : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 3.3</u> : Stationnement : infrastructures et politique <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 4.2</u> : Requalification de l'espace public <u>Sous-Axe 4.4</u> : Aménagement paysager <u>Sous-Axe 4.5</u> : Nature en ville, biodiversité, sols vivants <p><u>Axe transversal 1</u> : Intégrer les objectifs de transition écologique</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet de revitalisation du centre-bourg est un projet ambitieux qui porte sur la zone autour de l'hôtel de ville et qui se découpe en trois actions.</p> <p>Le premier volet porte sur la création d'une halle couverte au-dessus d'une terrasse existante d'environ 600m². Au-dessus de cette halle, seront posés des panneaux solaires permettant à la mairie de réaliser des économies en dépenses énergétiques. La halle accueillera des événements réguliers (marché couvert, creyss'tival, etc.) et des événements ponctuels (vide-greniers, tables des pêcheurs, etc.).</p> <p>En parallèle, pour faciliter l'accès au centre-bourg et le stationnement du public venant assister aux diverses manifestations, des places de stationnement désimperméabilisées seront créées.</p> <p>Enfin, la renaturation et la restructuration globale du parc de l'hôtel de ville en repensant la destination des espaces visera à rendre le cadre de vie le plus agréable possible pour les creysois et pour les personnes de passage.</p>
Objectifs	<p>Développer le marché alimentaire, faciliter les circuits-courts.</p> <p>Augmenter la fréquentation ponctuelle de loisirs, commerciale ou touristique du centre-bourg</p> <p>Améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Redynamiser le centre-bourg</p>
Maitre d'ouvrage	Commune de Creysse
Partenaires locaux	<p>État</p> <p>CAB</p> <p>CD24</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine</p>
Coût total	1 200 000€ HT
Financements prévisionnels	<p>DETR</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Respect du calendrier</p> <p>Respect du cahier des charges</p>
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 2</u> :</p> <p>Nombre d'évènements économique et commercial (services municipaux)</p>

Évolution de la fréquentation des évènements économique et commercial (services municipaux)

Axe 3 :

Évolution du nombre de places de stationnement en centre-bourg (services municipaux/Observatoire du stationnement)

Axe 4 :

Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)

Satisfaction des habitants (sondages ACV)

Axe transversal 1 :

Évolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés (INSEE/MTES/CGEDD)

Titre du projet	FA 24 – Réhabilitation de l'isolation de l'ancien Aquarium
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 4.3 : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action est liée à la création d'une halle couverte en centre-ville (FA23). L'ancien aquarium de Creysse est une salle semi-enterrée d'environ 600 m² qui se situe en-dessous de la future halle couverte. Aujourd'hui utilisée de manière temporaire pour le stockage de bateaux à vocation touristique, les futurs usages sont à définir. La vocation touristique est la plus adaptée à la localisation de cette salle, en plein centre-bourg et au bord de la Dordogne et de la voie verte.</p> <p>En l'espèce, le projet s'agira notamment de mettre hors d'eau et hors d'air le local afin de sécuriser les activités qui se dérouleront au-dessus.</p>
Objectifs	<p>Réhabiliter un lieu emblématique du centre-bourg de Creysse</p> <p>Renforcer l'attractivité touristique</p>
Maitre d'ouvrage	Commune de Creysse
Partenaires locaux	<p>État</p> <p>CD24</p> <p>CAB</p>
Coût total	560.000 € HT
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Étude d'opportunité sur la destination de la salle</p> <p>Démarrage des travaux</p>
Indicateurs de résultat	<p>Satisfaction des habitants (Sondages ACV)</p> <p>Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)</p>

Titre du projet	FA 25 - Friche Charbit
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 1.2</u> : Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI • <u>Sous-Axe 1.5</u> : Action foncière (outil de portage ou friches)
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	À quelques centaines de mètres du centre-bourg de Creysse, une ancienne friche commerciale est vacante depuis plusieurs années. La commune de Creysse souhaite racheter l'ensemble foncier pour y développer un projet de création de logements. Le nombre de logements créés sera variable en fonction du type de projet d'aménagement (résidence services, foyer jeunes travailleurs/étudiants, etc.). Une convention avec l'EPFNA a été signée pour la reconversion de cette friche.
Objectifs	Dynamiser un lieu vacant à proximité de la Dordogne Augmenter l'offre de logements disponibles sur la commune Réduire la vacance de logements en centre-bourg en renforçant l'attractivité résidentielle
Maitre d'ouvrage	Commune de Creysse
Partenaires locaux	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A) CAB
Coût total	
Financements prévisionnels	CAB État (DETR)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Rachat de la propriété Choix du maître d'œuvre Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Évolution du nombre de logements (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages – DHUP)

Titre du projet	FA 26 - Réhabilitation de l'immeuble 13 place Gambetta
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-axe 1.2</u> : Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI <p><u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-axe 2.2</u> : Action foncière et immobilière <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 4.3</u> : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet porte sur la création de 4 logements locatifs sociaux (PLS) aux 1^{er} et 2^{ème} étages et sur la création d'un local commercial au rez-de-chaussée. Cette réhabilitation permettra de remettre sur le marché un immeuble vacant depuis plusieurs décennies.</p> <p>Situé en plein centre-ville, cet immeuble traversant entre la place Gambetta et l'église Notre-Dame est proche de tous les commerces et services. La réhabilitation de cet immeuble répond aux enjeux de création de logements et de locaux professionnels, de densification et de conservation du patrimoine existant. La façade de l'immeuble est identifiée comme remarquable dans le périmètre AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).</p> <p>L'acquisition a été faite en 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre est retenue, les études sont en cours, en prévision du dépôt de permis de construire. Les travaux doivent démarrer en 2024.</p>
Objectifs	<p>Création de locaux commerciaux</p> <p>Création de logements sociaux</p> <p>Attractivité du centre-ville, lutte contre la vacance</p>
Maitre d'ouvrage	SEM URBALYS HABITAT
Partenaires locaux	Commune de Bergerac
Coût total	1 970 000 € TTC
Financements prévisionnels	Communauté d'agglomération bergeracoise, Commune de Bergerac, Action Logement, Fonds vert recyclage foncier, Fonds de restructuration des locaux d'activité
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<p>Autorisation d'urbanisme</p> <p>Démarrage des travaux</p> <p>Mise en location</p>
Indicateurs de résultat	<p><u>Axe 1</u> : Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement)</p> <p>Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN)</p> <p><u>Axe 2</u> :</p>

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



Fréquentation des rues commerciales/zones de chalandise (AID/DGE/ANCT)

Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)

Axe 4 :

Nombre et typologie des opérations réalisées sur les bâtis patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)

Satisfaction des habitants (Sondages ACV)

Titre du projet	FA 27 - Réhabilitation de l'immeuble Jules Ferry en logements et locaux professionnels
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 1.2 : Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI <p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 2.2 : Action foncière et immobilière <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-Axe 4.3 : Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le projet porte sur la création de 10 logements locatifs sociaux (PLAI/PLUS) au 1^{er} étage de l'immeuble Jules Ferry (école publique construite au XIX^{ème} siècle) et sur la création de locaux professionnels au rez-de-chaussée. Cette réhabilitation permettra de transformer d'anciens locaux associatifs vétustes.</p> <p>Situé en plein centre-ville, à proximité de la gare et de tous les commerces, la réhabilitation de cet immeuble répond aux enjeux de création de logements et de locaux professionnels, de densification, et de conservation du patrimoine existant. L'immeuble est identifié comme remarquable dans le périmètre AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).</p> <p>L'opération va porter dans un premier temps sur une étude approfondie de maîtrise d'œuvre, puis sur l'acquisition foncière et enfin sur les travaux de réhabilitation y compris les aménagements des abords (espaces verts, stationnement, ...).</p>
Objectifs	<p>Création de logements sociaux</p> <p>Attractivité du centre-ville, lutte contre la vacance</p> <p>Création de locaux professionnels</p>
Maitre d'ouvrage	SEM URBALYS HABITAT
Partenaires locaux	Commune de Bergerac,
Coût total	2 500 000 € TTC
Financements prévisionnels	<p>Commune de Bergerac</p> <p>Communauté d'agglomération bergeracoise</p> <p>État / Département de la Dordogne,</p> <p>Action Logement,</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<p>Acquisition foncière</p> <p>Autorisation d'urbanisme</p> <p>Démarrage des travaux</p> <p>Mise en location</p>
Indicateurs de résultat	<p>Axe 1 :</p> <p>Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement)</p>

Taux et évolution de logements rénovés énergétiquement (CSN)

Axe 2 :

Nombre et typologie des commerces locaux (AID/DGE/ANCT)

Fréquentation des rues commerciales/zones de chalandise
(AID/DGE/ANCT)

Axe 4 :

Nombre et typologie des opérations réalisées sur les bâtis
patrimoniaux (services municipaux/Sites & Cités remarquables)

Satisfaction des habitants (Sondages ACV)

Titre du projet	FA 28 - Îlot Berggren
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p><u>Axe 1</u> : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 1.2</u> : Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Démolition de logements insalubres puis construction de 15 logements sociaux collectifs sur l'îlot Berggren.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre locative sociale en centre-ville • Favoriser la mixité sociale • Proposer des logements de qualité à des loyers maîtrisés • Permettre le renouvellement urbain d'un îlot dégradé
Maitre d'ouvrage	SEM Urbalys Habitat
Partenaires locaux	<p>État Conseil Départemental de la Dordogne CAB Ville de Bergerac Action logement</p>
Coût total	2 679 000 €
Financements prévisionnels	<p>CAB : 45 000 € Ville de Bergerac 120 000 € SEM Urbalys Habitat : 375 000 € CD24 : 5 000 € Action Logement 431 000 € (prêt) et 431 000 € (subvention) Emprunts : 1 005 000 €</p>
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025-2026
Indicateurs d'avancement	Respect des délais
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements co-financés par Action Logement (Action Logement) Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité (ANAH/DHUP)</p>

Titre du projet	FA 29 - Création d'un parcours d'eau vive à Bergerac
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 5 : Constituer un Socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sous-Axe 5.6</u> : Offre et activités sportives et de loisirs • <u>Sous-Axe 5.7</u> : Équipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme <p>Axe transversal 1 : Intégrer les objectifs de transition écologiques</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le Département envisage d'aménager un parcours d'eaux vives d'un peu plus de 300 mètres sur la rive gauche de la Dordogne, au niveau du barrage de BERGERAC. Le projet intègre la réalisation d'une passe à poissons. L'opération s'articule autour de l'aménagement des berges de la rivière en parcours sportif, la construction d'un bâtiment (abritant des locaux de stockage, vestiaires, sanitaires, douches, salle de musculation, locaux administratifs et d'exploitation, locaux de réception, réunion, congrès et de restauration rapide) et des espaces de stationnement. Un partenariat avec EDF qui souhaite favoriser la remontée et la dévalaison des poissons migrateurs et installer des turbines supplémentaires est en cours de négociation afin de mutualiser les coûts de mise hors d'eau et d'installations de chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3,7 mètres de dénivelé pour 300 m de linéaire ➤ Rivière naturelle utilisant le débit gravitaire (aucune pompe nécessaire contrairement à la plupart des autres parcours de France) ➤ Parcours sinueux intégré à la terrasse alluviale ➤ Départ depuis un bassin sécurisé ➤ Quatre niveaux de difficulté pour la pratique en eau vive ➤ Remontée par un tapis roulant ➤ Bâtiment d'exploitation pour l'accueil du public, la location du matériel et l'accompagnement ➤ Ouverture au grand public comme aux sportifs confirmés, grâce à une modulation du débit (vanne toit) : débit loisir 6 m3/s, débit sportif 12 m3/s.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Opportunité sportive et ludique avec un parcours de 300 mètres et un dénivelé de 3,7 mètres, qui ne nécessitera pas de pompes, l'eau descendant naturellement par gravité ➤ Opportunité touristique et économique sur un secteur à renforcer ➤ Opportunité environnementale avec un accès complémentaire et efficace pour la montaison/dévalaison des poissons migrateurs, accès qui ne pourrait pas voir le jour sans cet équipement ➤ Opportunité pédagogique avec l'ouverture au grand public d'une rivière d'eau vive (apprentissage de la nage, activités en groupe ou individuelle) ➤ Opportunité pour la Sécurité civile : utilisation du parcours pour l'entraînement et les manœuvres du SDIS
Maitre d'ouvrage	Conseil Départemental de la Dordogne

Partenaires locaux	Communauté d'agglomération de Bergerac EDF EPIDOR SDIS
Coût total	Le montant total de l'opération est estimé à 14 680 000,00 € HT, valeur novembre 2022.
Financements prévisionnels	CPER État : 2.500.000 € CPER Région : 2 000 000 € REGION sport scolaire DSID EUROPE FEDER EDF ANS CRDS CAB (dont réseaux assainissement) SDIS ANS / agence du sport Agence de l'eau
Date de lancement	Concours de maîtrise d'œuvre lancé le 29 juin 2022 et attribué le 2 février 2023. Début des travaux prévu pour mi 2025
Date de livraison	Fin 2026
Indicateurs d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	<u>Axe 5</u> : Fréquentation du site (services départementaux) Satisfaction des habitants (Sondages ACV) Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France) <u>Axe transversal 1</u> : Fréquentation des individus dans la passe à poissons (OFB)

Titre du projet	FA 30 - Hôtellerie de plein air
Type de projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 5 : Constituer un Socle de services dans chaque ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-Axe 5.7 : Équipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Création d'un camping 4/5 étoiles de capacité initiale 200 emplacements dont 40 chalets et 80 RML (Résidences Mobiles de Loisir, type mobile-home) toutes saisons (objectif 340 emplacements dès modification du PLUI). L'espace et l'environnement paysager seront les deux paramètres caractéristiques du site et sous-critères de l'Ecolabel européen.
Objectifs	Offrir un hébergement touristique en capacité et en qualité à proximité des points d'intérêts majeurs de la ville, particulièrement du futur parcours d'eau vive
Maitre d'ouvrage	SCEA VERT CAUDOU (société familiale CONTE-GUILHEM) avec concession de l'exploitation future à un acteur européen majeur.
Partenaires locaux	<p>Ville de Bergerac / CAB / CD 24 / CDT 24 / DRT NA Région Nouvelle-Aquitaine État</p> <p>Nombreux prestataires privés pour mener à bien le lourd dossier administratif de Permis d'Aménager et d'étude d'impact</p>
Coût total	9 500 000 €
Financements prévisionnels	Emprunts bancaires
Date de lancement	2023
Date de livraison	Printemps 2026
Indicateurs d'avancement	<p>Calendrier prévisionnel dicté par les délais des décisions administratives (dont incertaines pour Archéologie préventive)</p> <p>Respect du cahier des charges</p>
Indicateurs de résultat	<p>Évolution de la fréquentation touristique (INSEE/Atout France)</p> <p>Satisfaction des habitants (sondages ACV)</p>

Titre du projet	FA 31 - Entrées de ville – étude
Type de projet	Étude
Axe de rattachement	<p><u>Axe 2</u> : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 2.1</u> : Diagnostics, études et stratégies <p><u>Axe 3</u> : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 3.1</u> : Diagnostics, études et stratégies <p><u>Axe 4</u> : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Sous-Axe 4.1</u> : Diagnostics, études et stratégies <p><u>Axe transversal 1</u> : Intégrer les objectifs de transition écologiques</p>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Dans le cadre de la deuxième partie du programme Action Cœur de Ville 2023-2026, l'État souhaite élargir les périmètres de l'Opération de Revitalisation de Territoire aux entrées de ville. Le territoire bergeracois s'est porté volontaire pour expérimenter une action spécifique à ces nouveaux périmètres.</p> <p>L'ambition de cette action est de réaliser une étude sur toutes les entrées de ville de Bergerac en se basant sur les études existantes, en prenant en compte les particularités de chaque entrée de ville et en priorisant les enjeux afférents. Cette étude aura pour objectif l'élaboration de la programmation des aménagements à réaliser définis à partir des scénarii qu'elle permettra d'élaborer.</p> <p>Les entrées de villes identifiées pour figurer dans cette étude sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - route de Bordeaux (Avenue du général de Gaulle et route de Bordeaux partie Saint-Laurent des Vignes), - route de Périgueux (de l'aire de camping-car jusqu'au magasin Leclerc), - route de Mussidan (du giratoire de la rocade jusqu'à la station-service rue Valette), - route de Lalinde (Boulevard Charles Garraud, de l'Allée des Grands Ducs jusqu'au giratoire de la RN21), - route d'Eymet - avenue Paul Doumer, - route de Sainte-Alvère - (du giratoire de la RN21 au Boulevard Chanzy). - route de Prigonrieux (autour du giratoire de la Route du Guet). <p>Cette liste pourrait ne pas être exhaustive.</p>
Objectifs	<p>Réaliser une étude stratégique sur toutes les entrées de ville de Bergerac en tenant compte de toutes les dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie et aménagement paysager, - Mobilités douces entre les entrées de ville et le centre-ville, - Sécurité des usagers, - Stratégie foncière, - Développement commercial, - Désartificialisation et désimperméabilisation des sols, - Image du territoire.
Maitre d'ouvrage	<p>Ville de Bergerac Communauté d'Agglomération Bergeracoise</p>
Partenaires locaux	<p>Caisse des Dépôts & Consignations (Banque des Territoires) Ville de Saint-Laurent des Vignes Ville de Prigonrieux Ville de Creysse</p>

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 024-212400378-20231109-D20230127-DE



Coût total	
Financements prévisionnels	Caisse des Dépôts & Consignations (Banque des Territoires) Département de la Dordogne (CD24) État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL) Co-financement des collectivités
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect des délais Respect du cahier des charges
Indicateurs de résultat	Pas d'indicateur de résultat prévu en phase stratégique.

Titre du projet	FA 32 - Animation ACV2
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 6 : Animation du programme
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac souhaitent recruter un(e) chef(fe) de projet « Action Cœur de Ville » dédié pleinement à l'animation du programme.</p> <p>Ce poste co-financé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) servira notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer les actions déposées pour ACV1 2018-2022, - Élaborer les actions ACV2 2023-2026 avec les collectivités, - Mettre en relation et faciliter l'échange entre les porteurs d'action et les différents financeurs partenaires du programme, - Animer les différentes instances et assister aux réunions techniques de suivi des projets.
Objectifs	<p>Suivi et évaluation des actions réalisées.</p> <p>Mise en relation et facilitation entre les financeurs et les porteurs de projet.</p> <p>Animation du programme</p>
Maitres d'ouvrage	<p>CAB</p> <p>Ville de Bergerac</p>
Partenaires locaux	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat - ANAH
Coût total	40.000€
Financements prévisionnels	<p>CAB (25%)</p> <p>Ville de Bergerac (25%)</p> <p>ANAH (50%)</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<p>Élaboration de la fiche de poste</p> <p>Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet</p>
Indicateurs de résultat	Pas d'indicateur de résultat prévu sur cette action.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

Secteur d'intervention 1 : Centre-Ville

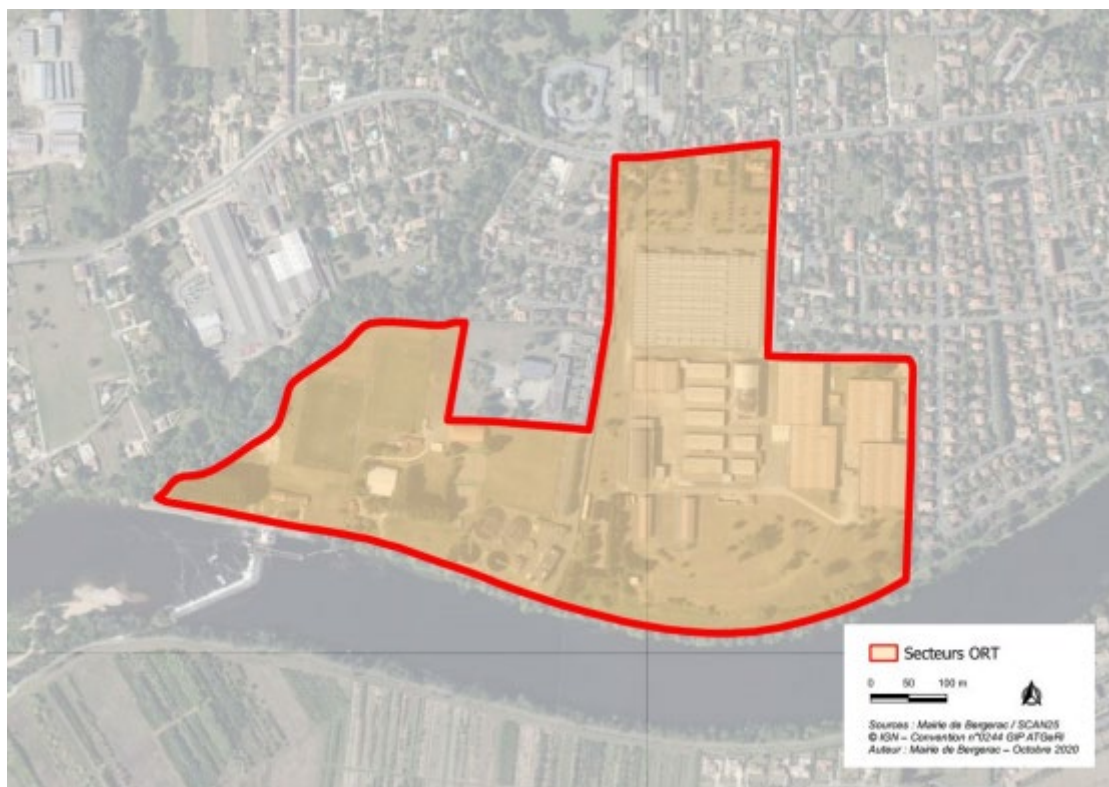


BERGERAC
Secteur ORT – proposition extension

Secteur d'intervention 2 : Picquecailloux (inchangé)



Secteur d'intervention 3 : ESCAT (inchangé)



Secteur d'intervention 4 : Creysse

